

La piraterie de films : Motivations et pratiques des Internaute

Analyse qualitative

Mai 2004



Cette étude a été réalisée par :

*Quali*Quant

Daniel Bô en collaboration
avec Claire-Marie Lévêque, Alexandra Marsiglia et
Raphaël Lellouche

12bis, rue Desaix 75015 PARIS

Tél : 01.45.67.62.06

Fax : 01.45.67.41.44

www.qualiquanti.com



Centre National de la Cinématographie
Service des études, des statistiques et de la prospective

Benoit Danard, Caroline Jeanneau
12 rue de Lübeck 75784 Paris Cedex 16

Tél : 01.44.34.38.26

Fax : 01.44.34.34.55

www.cnc.fr

SOMMAIRE

Avertissement	5
Lexique	6
Synthèse	7
Objectifs	10
Méthodologie	11
I. MOTIVATIONS ET FREINS VIS-À-VIS DU PIRATAGE	13
<i>A. Les motivations pour pirater des films</i>	<i>13</i>
a) Un faisceau de motivations individuelles	13
b) Des facteurs contextuels de banalisation	16
<i>B. Les freins vis-à-vis du piratage de films</i>	<i>18</i>
a) Les obstacles techniques	19
b) La mauvaise qualité des films téléchargés	19
II – PORTRAIT DES « PIRATES »	21
<i>A. « Téléchargeurs » et « Receleurs »</i>	<i>21</i>
<i>B. Les adolescents et leurs parents</i>	<i>22</i>
<i>C. Les pirates adultes technophiles</i>	<i>24</i>
III – LES TECHNIQUES DE PIRATAGE	25
<i>A. Le fonctionnement technique du piratage</i>	<i>25</i>
<i>B. Panorama des différentes techniques de piratage</i>	<i>25</i>
a) Les différents modes de téléchargement	26
b) Le rippage et la compression en Divx	27
c) La duplication de films	28
d) L'échange d'un film sous forme immatérielle.....	30
e) L'échange d'un film sous sa forme physique	31
<i>C. Perception des logiciels de téléchargement</i>	<i>31</i>
IV – LES PRATIQUES DE PIRATAGE	33
<i>A. Le vécu du téléchargement</i>	<i>33</i>
a) Le moment et le lieu de téléchargement	33
b) La qualité aléatoire des téléchargements	33
<i>B. Les pratiques de prêt et d'échange de films piratés</i>	<i>34</i>
a) Les supports utilisés	34
b) La répartition des rôles.....	34
c) Les lieux d'échange et de prêt.....	35
<i>C. Comparaison du piratage de films et d'œuvres musicales</i>	<i>35</i>

V – LA VIDÉOTHÈQUE DES PIRATES	39
<i>A. Le type de films piratés</i>	<i>39</i>
a) L'offre de films piratés	39
b) La proportion de films français	39
c) Le choix des langues et les sous-titres	39
d) La période de téléchargement	40
<i>B. Organisation du stock de films</i>	<i>40</i>
a) Les différents stocks	40
b) Le format de stockage	40
c) Le rangement physique des films gravés	40
VI – LE VISIONNAGE DE FILMS PIRATÉS	41
<i>A. Le matériel et le lieu de visionnage</i>	<i>41</i>
a) L'ordinateur fixe	41
b) De l'ordinateur à la télévision personnelle	41
<i>B. Perception de la qualité des films piratés</i>	<i>41</i>
<i>C. Le cinéma « kleenex »</i>	<i>42</i>
VII – L'IMPACT DE LA PIRATERIE SUR LES PRATIQUES CULTURELLES	45
<i>A. Impact du visionnage de films piratés sur la consommation d'autres médias</i>	<i>45</i>
<i>B. Impact du visionnage de films piratés sur la consommation de films</i>	<i>45</i>
a) Piratage et location de vidéo	45
b) Piratage et achat de vidéo	46
c) Piratage et consommation télévisuelle	47
d) Piratage et fréquentation des salles de cinéma	48
<i>C. Impact du piratage sur l'image du cinéma</i>	<i>49</i>
VIII – PERCEPTION DU CARACTÈRE ILLÉGAL DU TÉLÉCHARGEMENT	51
<i>A. Connaissance de la loi et des sanctions relatives au piratage de films</i>	<i>51</i>
<i>B. Perception et vécu de l'illégalité du piratage de films</i>	<i>51</i>
a) Conscience de l'illégalité	51
b) La faiblesse du sentiment de culpabilité	52
c) Un sentiment d'impunité	54
IX – LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LE TÉLÉCHARGEMENT ET LA COPIE	55
<i>A. Perception des actions actuelles menées contre les copies illégales</i>	<i>55</i>
<i>B. Perception des mesures susceptibles de freiner le piratage</i>	<i>56</i>
<i>C. Perception du téléchargement payant</i>	<i>56</i>
a) Position face au téléchargement payant	56
b) Les motivations vis-à-vis du téléchargement payant	57
c) Les freins vis-à-vis du téléchargement payant	57

Avertissement

Cette étude ne constitue en aucun cas une présentation de la position du Centre national de la cinématographie ou de l'ALPA sur les questions de piraterie audiovisuelle. Elle ne constitue pas non plus une analyse juridique de la législation en vigueur et de ce qui est autorisé ou interdit par les textes. Cette étude donne simplement un éclairage du comportement des pirates, de leurs motivations et de leurs sentiments. Elle est, à ce titre, un outil de réflexion pour tous ceux qui font de la lutte contre la piraterie une priorité afin de développer les outils non seulement juridiques et repressifs mais aussi économiques et pédagogiques nécessaires à cette lutte.

Il est rappelé les dispositions des articles suivants du Code de la Propriété Intellectuelle :

Article L122-4

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Article L335-2

Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit.

La contrefaçon en France d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

Seront punis des mêmes peines le débit, l'exportation et l'importation des ouvrages contrefaits.

Lorsque les délits prévus par le présent article ont été commis en bande organisée, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 500 000 euros d'amende.

Article L335-3

Est également un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi.

Est également un délit de contrefaçon la violation de l'un des droits de l'auteur d'un logiciel définis à l'article L. 122-6.

Article L335-4

Est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende toute fixation, reproduction, communication ou mise à disposition du public, à titre onéreux ou gratuit, ou toute télédiffusion d'une prestation, d'un phonogramme, d'un vidéogramme ou d'un programme, réalisée sans l'autorisation, lorsqu'elle est exigée, de l'artiste-interprète, du producteur de phonogrammes ou de vidéogrammes ou de l'entreprise de communication audiovisuelle.

Est punie des mêmes peines toute importation ou exportation de phonogrammes ou de vidéogrammes réalisée sans l'autorisation du producteur ou de l'artiste-interprète, lorsqu'elle est exigée.

Est puni de la peine d'amende prévue au premier alinéa le défaut de versement de la rémunération due à l'auteur, à l'artiste-interprète ou au producteur de phonogrammes ou de vidéogrammes au titre de la copie privée ou de la communication publique ainsi que de la télédiffusion des phonogrammes. Est puni de la peine d'amende prévue au premier alinéa le défaut de versement du prélèvement mentionné au troisième alinéa de l'article L. 133-3.

Lorsque les délits prévus au présent article ont été commis en bande organisée, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 500 000 euros d'amende.

Lexique

Les définitions proposées dans ce lexique s'incrivent dans le contexte de cette étude.

Cracker : faire « sauter » ou contourner les éventuels verrous et protections anti-copie.

DivX : algorithme de compression et de décompression vidéo permettant de compresser un film pour, le cas échéant, le graver sur un support de moindre contenance.

Fake : fichier contenant un faux film empruntant le nom d'un vrai film.

FTP : protocole internet de transfert de fichiers entre ordinateurs sans l'intervention d'un serveur.

LAN : réseau d'ordinateurs connectés au sein d'un espace physique privé.

Master : version numérique originale d'une œuvre (film, musique,...).

Newsgroup : sur Internet, entité regroupant sous un même nom un ensemble de contributions correspondant à un thème précis défini par une charte.

Peer-to-peer : via Internet, liaison d'ordinateur à ordinateur par opposition au modèle client-serveur. Dans ce type de réseau, les ordinateurs sont connectés les uns aux autres sans passer par un serveur central.

Rippage, action de ripper : extraction d'un fichier numérique à partir d'un support physique de qualité DVD, VHS,....

Screener : enregistrement avec une caméra vidéo d'un film projeté en salle de cinéma.

Clé USB : carte mémoire portable et de petite dimension permettant le stockage d'une grande quantité d'informations et le transfert de données d'un ordinateur à l'autre.

Synthèse

Le Centre national de la cinématographie a souhaité mener une étude qualitative sur les motivations et les pratiques des Internautes en matière de téléchargement de films afin de comprendre et de mesurer l'ampleur de la piraterie de films et d'en évaluer l'impact sur l'économie de l'industrie cinématographique.

De multiples techniques qui facilitent la piraterie

Il est possible aujourd'hui de se procurer très facilement, et en toute illégalité, un grand nombre de films en téléchargement gratuit sur Internet grâce à des protocoles de peer-to-peer (P2P) ouverts à tous. Les plus utilisés sont KazaA, eMule, Edonkey, BitTorrent ou Overnet. Une fois le film téléchargé, il peut être gravé sur CD ou DVD puis diffusé à d'autres personnes. Cette pratique est très courante chez les pirates.

Parmi les techniques de copie pirate de films, le rippage de DVD (copie à partir d'un DVD original en faisant « sauter » le verrou anti-copie) est une technique encore réservée aux pirates technophiles. Néanmoins, le rippage évolue vers davantage de simplicité d'utilisation, notamment avec des logiciels automatisés qui intègrent les différentes tâches.

Les pirates peuvent également échanger des fichiers entre des ordinateurs connectés en réseau dans un lieu privé (soirées entre amis, entreprises, écoles,...), mais cette technique nécessite une infrastructure relativement élaborée. Enfin, le piratage de films peut s'effectuer par des échanges sur Internet, entre personnes qui se connaissent, dans les forums ou les news groups...

Les facteurs de développement de la piraterie

Une multitude de facteurs peuvent inciter un nombre grandissant d'Internautes à pirater des films ou à visionner des films piratés. Parmi eux, les motivations individuelles, liées aux avantages du visionnage gratuit de films à domicile sont prépondérantes. Mais surtout, un certain nombre de facteurs contextuels (techniques, sociaux,...) favorisent l'amplification de ce phénomène. Ainsi, le développement de la puissance des micro-ordinateurs et la généralisation des accès haut débit à Internet y contribuent fortement.

La quasi gratuité du téléchargement constitue également un facteur d'accélération essentiel du piratage. En effet, les contraintes et les coûts liés au piratage sont jugés mineurs par les Internautes qui considèrent que l'accès aux contenus est intégré dans le prix du forfait d'accès à Internet.

Le plaisir de la fraude fait aussi partie intégrante du piratage. Les Internauts qui s'y adonnent reconnaissent tirer un certain plaisir de leur pratique illicite. D'autre part, le piratage apparaît comme une pratique à la mode. Il valorise celui qui fait bénéficier son entourage de films piratés. Pour ses pratiquants, le piratage constitue une façon de se soustraire au système marchand. Il est assimilé à une sorte de jeu d'espionnage grandeur nature, ainsi qu'à une forme de rébellion.

Les valeurs que les pirates revendiquent sont la gratuité, la mise en commun, le libre partage et la réciprocité des échanges.

Un risque de « contamination »

Une part importante de la population n'est pas encore initiée au piratage de films. Néanmoins, il existe un risque réel que cette population soit rapidement « contaminée » par les pirates au travers de prêts ou de cadeaux de films copiés. L'offre de plus en plus importante de lecteurs de DVD de salon permettant la lecture de fichiers DivX peut faciliter la conversion des personnes qui ne téléchargent pas elles-mêmes mais qui pourront facilement visionner des films copiés.

Les freins au développement de la piraterie

L'accès gratuit à une offre pléthorique de films est très séduisant tandis que les freins sont trop peu nombreux. Toutefois, pour une partie de la population, le téléchargement présente encore des difficultés techniques. La qualité des fichiers téléchargés et des conditions de visionnage est actuellement insatisfaisante pour une majorité de pirates, tant au niveau du son qu'à celui de l'image. Le rippage de DVD permet toutefois d'obtenir une qualité satisfaisante.

Le caractère illégal du piratage représente un obstacle limité dans l'esprit des Internauts. Néanmoins, les interviewés admettent qu'une politique de répression plus sévère, associée à une communication forte, serait susceptible d'avoir un impact important.

Une méconnaissance partielle de la loi

Les pirates ne savent pas exactement ce qu'ils risquent en téléchargeant et en copiant des films sur Internet. Ils soulignent le manque d'information claire autour de la législation sur le piratage. Les peines encourues ne sont pas précisément évaluées. Les pirates estiment que le piratage de films est un acte plus grave que le piratage de musique qui est totalement entré dans leurs mœurs. Ainsi, le piratage de films est perçu comme un acte plus risqué et passible de sanctions plus lourdes que le piratage de musique.

Le plus souvent les pirates n'utilisent aucune protection particulière, soit parce qu'ils ont le sentiment d'être intouchables, notamment parce qu'ils estiment télécharger en quantité

« raisonnable », soit parce qu'ils ne regardent que des films téléchargés par d'autres, soit enfin parce qu'ils ne considèrent pas comme illégal le fait de télécharger « pour sa propre consommation ».

Un sentiment d'impunité

Les Internautes n'ont pas le sentiment de prendre des risques en téléchargeant des films dès lors qu'ils ne pratiquent pas le commerce de copies. Toutefois, ils ont conscience de l'illégalité de leurs actes car ils savent que le piratage représente un manque à gagner financier pour l'industrie du cinéma. Ils se disent informés par les messages de mise en garde délivrés sur les sites de téléchargement, dans les salles de cinéma ou sur les DVD ainsi que par les médias qui évoquent le phénomène du « piratage ». Ils ont également conscience de profiter gratuitement du fruit d'un travail, en s'appropriant illégalement un contenu à valeur ajoutée.

Les pirates ont actuellement conscience d'un interdit théorique, mais cet interdit ne leur paraît pas concret ; c'est le sentiment d'impunité qui domine. Ils ont l'impression que seuls les grands délinquants sont condamnés (notamment ceux qui vendent des films copiés).

Ils considèrent que leur pratique personnelle de téléchargement n'est pas suffisante pour être condamnable. Ils n'ont pas connaissance d'une loi précise visant directement leur pratique individuelle. Les actions contre les pirates sont jugées insuffisamment spectaculaires pour avoir un effet sur leurs comportements. Mais surtout, ils pensent que s'il y avait un risque d'être dénoncé, ils auraient le temps de se débarrasser des films copiés.

Objectifs

Face au développement des accès Internet à haut débit et avec l'arrivée de matériels grand public permettant la reproduction numérique d'images animées, la piraterie d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles se développe en France. Le Centre national de la cinématographie a lancé, en collaboration avec l'Association de la Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle (ALPA), plusieurs études afin de comprendre et de mesurer l'ampleur de ce phénomène et d'en évaluer l'impact sur l'économie de l'industrie cinématographie et audiovisuelle.

Dans le cadre de cette démarche, le Centre national de la cinématographie a souhaité mener une étude qualitative sur la piraterie des œuvres cinématographiques et plus particulièrement sur le téléchargement de films sur Internet. Cette analyse a été confiée à l'institut Quali quanti.

Cette étude présente tout d'abord les facteurs de développement de la piraterie. Elle cherche à recenser les différentes techniques de piratage de films sur Internet. Elle analyse les motivations des pirates et dresse une typologie de ces derniers en fonction de leurs habitudes de piraterie.

Elle analyse les comportements et les pratiques de téléchargement de films. Elle met en lumière les habitudes d'échanges et de prêts des films. Elle évalue également l'impact du piratage de films sur la fréquentation en salles, sur la consommation vidéo et télévisuelle.

Enfin, cette étude analyse la perception du caractère illégal du piratage, des sanctions encourues et des différents moyens visant à limiter le phénomène.

D'une manière générale, cette étude a pour objectif de sensibiliser les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, des télécommunications, de l'électronique grand public et de l'informatique sur les dangers du développement du piratage de films.

Méthodologie

Cette étude s'appuie sur deux réunions de groupes d'Internautes organisées à Paris. Le premier groupe était composé d'individus plutôt « technophiles », à dominante masculine, âgés de 20 à 40 ans. Le second groupe était composé de jeunes de 14 à 18 ans.

Chacun de ces groupes réunissait dix personnes téléchargeant et ou copiant régulièrement des films. Il s'agissait d'utilisateurs réguliers d'Internet disposant de connexion à haut débit. Ils visionnaient de façon plus ou moins intensive des films piratés.

Ces réunions de groupes ont été complétées par une enquête en ligne auprès de 224 individus, réalisée en janvier 2004. L'échantillon analysé était composé à 58 % d'hommes et à 67 % d'individus vivant en milieu urbain (Paris, région parisienne ou grande ville de province).

Les analyses présentées ci-après sont issues de réflexions des pirates recueillies selon la méthodologie précédemment évoquée. Elles ne présentent pas de caractère d'exhaustivité et correspondent à une approche uniquement qualitative.

Certaines phrases ou expressions sont reprises *en Italique* dans ce texte, uniquement à titre d'exemples.

I. Motivations et freins vis-à-vis du piratage

A. Les motivations pour pirater des films

Une multitude de facteurs peuvent inciter un nombre grandissant d'Internautes à pirater des films ou à visionner des films piratés. Parmi eux, les motivations individuelles, liées aux avantages du visionnage gratuit de films à domicile sont prépondérantes. Mais surtout, un certain nombre de facteurs contextuels (techniques, sociaux,...) favorisent l'amplification de ce phénomène.

a) *Un faisceau de motivations individuelles*

Le visionnage de films piratés constitue une véritable aubaine pour ses adeptes, car il cumule les avantages propres à différents supports en contournant les inconvénients. En effet, le piratage sur Internet permet souvent de voir, en avant-première, les principaux films qui sortent en France et aux Etats-Unis. Les pirates ont ainsi le sentiment de pouvoir suivre sans contrainte l'actualité du cinéma.

Motivations des pirates par rapport à la sortie en salle

	Avant la sortie en salles	Au moment de la sortie en salles	Après la sortie en salles
Fonction	<i>Une avant-première privée</i>	<i>Une séance de cinéma à domicile</i>	<i>Une séance de rattrapage</i>
Motivation / Bénéfice	<p style="text-align: center;">↓</p> <p>Satisfaire une impatience vis-à-vis de films très attendus</p> <p>Se valoriser par rapport à son entourage (connaître avant tout le monde)</p> <p>Faire profiter l'entourage en organisant des avant-premières privées entre amis</p> <p>Tester le film pour savoir s'il mérite d'être vu en salle ou loué / acheté en DVD</p>	<p style="text-align: center;">↓</p> <p>Sentiment de privilège :</p> <p>Economie de déplacement</p> <p>Économie financière</p> <p><i>« Nous, on est tranquille dans notre fauteuil alors qu'au même moment, les autres ont fait une heure de queue, payé leur place,... »</i></p>	<p style="text-align: center;">↓</p> <p>Possibilité de voir un film raté au cinéma :</p> <p>Sans attendre la sortie vidéo ou la diffusion TV</p> <p>Sans avoir à acheter, louer ou se faire prêter le DVD</p> <p>Possibilité de voir un film rare indisponible ou difficilement accessible en salles ou en vidéo</p>

Le piratage de films emprunte à la vidéo et à la télévision tous les avantages du visionnage à domicile. Le pirate peut regarder les films au moment où il le souhaite.

Selon les cas, le piratage peut être perçu plutôt comme un équivalent de l'acte de location ou d'achat de supports vidéo. Le plus souvent, le film est piraté pour être vu une fois, puis il est éliminé (effacé du disque dur, CD réenregistré, etc.). Dans certains cas, le film est gravé sur un CD ou un DVD puis conservé dans la vidéothèque et éventuellement prêté.

Les pirates disposent souvent d'un stock de films à voir en attente sur leur disque dur. Cette abondance d'offre les conduit à une attitude blasée ou critique. Ils « zappent » d'un film à l'autre, faute de temps pour tout voir. Ils peuvent même se lasser de voir des films en abondance avec une telle facilité.

Un accès simplifié aux films

Le piratage permet de réduire les efforts pour accéder à un film. Par rapport à la salle de cinéma, le pirate n'a plus besoin de s'organiser pour assister à la séance. « *Le cinéma, il faut chercher les horaires, faire la queue,...* ». Par rapport à la location de vidéo, le pirate n'a plus à faire la queue, il ne risque pas d'être confronté à l'indisponibilité immédiate du film et n'est pas contraint de le rapporter très rapidement après l'avoir vu. « *Le soir, on n'a pas envie d'aller au Cinébank ramener le film quand il est tard et qu'il fait froid.* »

Par ailleurs, la fonction de piraterie est totalement intégrée aux autres fonctions de l'ordinateur : chat, mail, Word, jeux. Il est possible d'utiliser son ordinateur tout en surveillant l'état du téléchargement en cours.

L'effort de choix du film est également réduit. Le pirate peut, de manière impulsive, décider de télécharger un film. De même, il peut facilement interrompre le visionnage d'un film, si celui-ci ne lui plaît pas. Cette facilité d'accès limite le risque d'être déçu par rapport à un film loué ou vu en salle, c'est pourquoi les pirates considèrent souvent le téléchargement comme le moyen idéal pour tester un film et juger de son intérêt. Plutôt que d'être « trompés » par une bande-annonce peu représentative, ils préfèrent, en visionnant une version pirate, évaluer si le film mérite d'être vu en salle ou acheté en DVD.

Une quasi-gratuité

La quasi gratuité du téléchargement constitue un facteur d'accélération essentiel de piratage. En effet, les contraintes et les coûts variables liés au piratage (ralentissement éventuel du PC, coût très faible de transfert sur CD,...) sont jugés mineurs par les Internaute. Ces derniers considèrent que l'accès aux contenus est intégré dans le prix du forfait d'accès à Internet.

En comparaison, les prix des autres moyens d'accès aux films sont jugés de plus en plus élevés. Les pirates déplorent ce qu'ils ressentent comme une forte augmentation du prix des places de cinéma avec le passage à l'euro. Ils sont également très critiques vis-à-vis des politiques tarifaires des éditeurs de DVD, dont les prix sont jugés très élevés au moment de la sortie. Ils se sentent incités à pirater par cet écart croissant entre le prix à payer dans les circuits légaux de ventes et le coût quasi nul du film piraté. « *Le cinéma est trop cher, les DVD aussi. De plus le choix sur Internet est énorme* ». « *Je trouvais les places de cinéma trop chères ; parfois j'étais extrêmement déçue du film que j'allais voir, il ne reflétait pas ce qui était dit dans la bande-annonce. Je trouvais dommage de gâcher 7 euros pour voir un film alors que je peux l'avoir chez moi !* ».

Le piratage conduit les spectateurs à une plus grande sélectivité dans leur consommation de cinéma en salles et en vidéo. Ils se disent prêts à payer pour voir des films de qualité, qui méritent le grand écran ou la qualité DVD. En revanche, ils préfèrent pirater des films dont ils attendent peu a priori ou sur lesquels ils ne veulent pas prendre le risque d'être déçus.

Une partie des spectateurs qui avaient l'habitude de voir en salles des films dont la qualité leur semblait aléatoire, préfèrent désormais visionner ces films en les téléchargeant gratuitement sur Internet.

Le plaisir et la rébellion

Le plaisir de la fraude fait partie intégrante du piratage. Les Internautes qui s'y adonnent reconnaissent tirer un certain plaisir de leur pratique illicite. D'autre part, le piratage apparaît comme une pratique à la mode. Elle valorise celui qui fait bénéficier son entourage de films piratés. Pour ses pratiquants, le piratage constitue une façon de se soustraire au système marchand. Il est assimilé à une sorte de jeu d'espionnage grandeur nature, ainsi qu'à une forme de rébellion contre les majors américaines du cinéma et de la musique qui « gagnent beaucoup d'argent ».

Le processus de fabrication des copies est, lui aussi, une source de satisfaction pour les pirates. De fait, le téléchargement, la duplication, le compressage, la réalisation d'une jaquette, et surtout, le rippage de DVD sont des activités créatives qui procurent du plaisir aux pirates.

La copie privée de DVD

Certains pirates pratiquent le rippage de DVD (en faisant sauter le verrou anti-copie). Cette technique leur permet de conserver l'exemplaire de DVD acheté lorsqu'ils souhaitent prêter le film à des amis ou le mettre entre les mains d'un enfant peu soigneux. Ils peuvent également transformer un film loué au vidéoclub ou au comité d'entreprise en film stocké, tout en se constituant une DVDthèque à moindre frais. Le rippage est également un moyen de rendre rapidement un film loué au vidéoclub, sans avoir à le visionner immédiatement.

b) Des facteurs contextuels de banalisation

De nombreux facteurs contextuels, qui facilitent et banalisent le phénomène du piratage de films, convergent et renforcent cette pratique.

Des facteurs techniques

L'équipement informatique des consommateurs bénéficie d'une montée en puissance technique. Lorsqu'ils renouvellent leur équipement, ceux-ci bénéficient de machines plus performantes et mieux équipées qui facilitent le téléchargement (ordinateurs plus rapides, graveurs intégrés, logiciels pré-installés,...). Mais surtout, le développement du téléchargement de films est fortement corrélé à la généralisation du haut débit et à l'augmentation des débits proposés (128k, 512k, puis 1 024k, puis 2 048k).

Dans les écoles, les universités ou les entreprises les mieux équipées, les pirates ont accès à des serveurs très performants qui leur permettent de télécharger un grand nombre de films en très peu de temps.

Des logiciels de plus en plus simples à utiliser sont facilement accessibles pour réaliser des copies. Ainsi, l'automatisation des logiciels de piratage met le téléchargement à la portée des utilisateurs les moins technophiles.

Des facteurs sociologiques

Le bouche-à-oreille au sein de différents cercles (écoles, entreprises, amis, famille) encourage la généralisation du piratage. De plus, il existe un phénomène d'émulation qui incite les plus technophiles à initier les néophytes aux techniques du piratage.

Un phénomène de « contamination » progressif des « non pirates » est à craindre. En effet, ces derniers reçoivent des copies de films piratés, s'habituant ainsi à l'accès gratuit aux films. Ils se sentent alors rapidement « bêtes » de payer et d'attendre, alors que les pirates voient les films gratuitement et en avant-première. Ils sont alors tentés de télécharger eux-mêmes les films qui correspondent à leurs attentes personnelles et peuvent ainsi participer au réseau d'échanges.

Les films copiés constituent un cadeau très apprécié et font l'objet de pratiques de troc. Les pirates aiment faire profiter leur entourage des films qu'ils ont copiés. Ils considèrent généralement qu'une fois le travail de téléchargement du film effectué, l'effort fait pour le diffuser est moindre.

L'image du pirate peut, aux yeux de certains, être valorisante. Il est alors considéré comme un « spectateur » malin, économe, qui se débrouille par lui-même pour accéder aux films, face à ceux qui payent et sont tributaires des sorties officielles.

Les pirates valorisent et défendent l'idée d'une consommation culturelle pour tous, à laquelle ils revendiquent de participer. La pratique du piratage leur apparaît de plus en plus naturelle et ils considèrent le téléchargement comme une pratique de masse « normale ».

Des facteurs d'expériences

Tous les téléchargeurs de films se sont initiés en chargeant des morceaux de musique. Le téléchargement de musique, très rapide et facile, est aujourd'hui entré dans les mœurs. Il constitue, pour les débutants, un premier pas vers le téléchargement de films. D'autres Internautes ont fait leurs armes avec le téléchargement de petits contenus vidéo (clips, épisodes de séries TV, bandes-annonces de cinéma) et ont très vite eu envie d'accéder à des films complets.

Le téléchargement de produits culturels sur Internet, notamment de musique, d'images, de logiciels, a familiarisé le grand public avec la notion de gratuité. Cette gratuité des morceaux de musique et des films sur Internet est devenue la norme. En outre, le piratage est devenu pour une grande partie des pirates, un plaisir en soi, un loisir à part entière.

Les facteurs de banalisation du piratage de films

Des facteurs techniques	Des facteurs sociologiques	Des facteurs d'expériences
<p>Montée en puissance de l'équipement du grand public (cf. graveurs et logiciels de copie intégrés)</p> <p>Généralisation du haut débit</p> <p>N.B : Deux interviewés sur trois reconnaissent que la possibilité de télécharger des musiques et des films sur les sites de peer-to-peer a constitué une motivation importante à contracter un abonnement à haut débit.</p> <p>Logiciels de piratage de plus en plus accessibles</p> <p>Performance des serveurs peer-to-peer</p> <p>Augmentation progressive de la qualité technique des DivX</p> <p>Recherche perpétuelle par les pirates de nouveaux moyens de « cracker » les systèmes anti-copie</p>	<p>Phénomènes de bouche-à-oreille, de troc de copies, d'émulation entre pirates</p> <p>Le téléchargement de musique est perçu comme une pratique de masse normalisée et qui a familiarisé le public avec la notion de gratuité des contenus culturels sur Internet</p> <p>Valorisation de l'image du pirate comme quelqu'un de « malin »</p> <p>Exercice d'une « revanche » du public sur les majors, accusées de ne pas faire bénéficier le consommateur des économies retirées de la numérisation des données</p> <p>Méconnaissance de la législation ; de ce qui est interdit et des sanctions encourues</p> <p>Dilution des responsabilités ; sentiment d'impunité</p>	<p>Initiation avec le téléchargement de musique (ou de clips ou de bandes-annonces)</p> <p>Banalisation de la consommation de films piratés</p> <p>Le piratage devient un loisir à part entière</p> <p>Difficulté de renoncer aux privilèges et aux bénéfices liés à l'accès gratuit aux contenus</p>

B. Les freins vis-à-vis du piratage de films

L'accès gratuit à une offre pléthorique de films est très séduisant tandis que les freins sont trop peu nombreux. Toutefois, pour une partie de la population, le téléchargement présente encore des difficultés techniques. La qualité moyenne des copies et des conditions de visionnage peuvent également constituer un frein.

Le caractère illégal du piratage représente un obstacle limité dans l'esprit des Internaute. Néanmoins, les interviewés admettent qu'une politique de répression plus sévère, associée à une communication forte, serait susceptible d'avoir un impact important.

a) Les obstacles techniques

Une partie de la population n'est pas encore initiée au piratage de films. Il existe un risque que cette population soit rapidement « contaminée » par les pirates au travers de prêts ou de cadeaux de films copiés. L'offre de plus en plus importante de lecteurs de DVD de salon permettant la lecture de fichiers DivX pourrait faciliter la conversion de personnes (de l'entourage) qui ne téléchargent pas elles-mêmes mais peuvent facilement visionner des films copiés.

Le téléchargement de films est encore une pratique aléatoire et un peu laborieuse. Certains Internauts peuvent être découragés par la lenteur du téléchargement (parfois plusieurs jours d'attente pour obtenir un film). Toutefois, grâce à l'augmentation des débits et des dispositifs Peer-to-Peer (exemple : BitTorrent), les durées de téléchargement diminuent et les Internauts sont de moins en moins découragés pour charger des films.

Le téléchargement d'un film comporte certains risques et désagréments, tels que les déconnexions intempestives, la réception de virus informatiques ou le téléchargement d'un « fake » (faux film empruntant le nom d'un vrai film) qui peut parfois contenir un film pornographique. Ces risques nuisent indirectement au téléchargement mais les Internauts apprennent vite à éviter tous ces pièges.

b) La mauvaise qualité des films téléchargés

Les films téléchargés et compressés en DivX sont d'une qualité parfois moyenne, assortis de fréquents problèmes de synchronisation de l'image et du son (doublage, sautes d'images, etc.). Les pirates soulignent que la qualité technique tend à s'améliorer. Les films de meilleure qualité sont ceux qui sont rippés directement à partir d'un DVD.

La contrainte, pour une partie des pirates, de visionner sur ordinateur les films téléchargés, constitue également une limite en terme de confort. Le développement de l'interconnexion PC-TV par un câble et des lecteurs de DVD de salon permettant la lecture des fichiers DivX réduit ce frein.

II – Portrait des « pirates »

Les pirates peuvent être regroupés en deux groupes : les « téléchargeurs » et les « receleurs », en fonction de leur source d’approvisionnement en films, mais également en fonction de leur âge et de leur compétence technique.

A. « Téléchargeurs » et « Receleurs »

Les téléchargeurs importent directement les films à partir d’Internet. Ils sont abonnés à une connexion haut débit, ont une certaine maîtrise technique et sont plus souvent des hommes.

Profil des téléchargeurs

Téléchargeurs « novices » (largement majoritaires)	Téléchargeurs « avertis »	Téléchargeurs « experts »
Téléchargent uniquement par les sites peer-to-peer les plus connus (<i>KazaA, eMule...</i>) Mettent en avant l’extrême simplicité d’emploi de ces logiciels	Téléchargent des logiciels peer-to-peer plus avancés (<i>BitTorrent, Grabit..</i>) et moins accessibles techniquement	Utilisateurs de FTP ou de réseaux internes Se procurent souvent des films par les réseaux Intranet de leur lieu de travail où ils sont très bien équipés techniquement

Les receleurs ne téléchargent jamais de films sur Internet. Ils se procurent des films par le biais de leur entourage, le plus souvent sur support CD. Ils appartiennent à des cercles d’échanges de films, et sont aussi bien des hommes que des femmes. Ils ne disposent pas nécessairement d’une connexion Internet à haut débit. La population des receleurs est très importante (augmentée des téléchargeurs qui complètent leur collection de films téléchargés par des échanges).

Comparaison des téléchargeurs et des receleurs

Les téléchargeurs (qui téléchargent ou copient eux-mêmes leurs films)	Les receleurs (qui regardent des films piratés prêtés ou donnés par leur entourage)
Plutôt des hommes	Profil mixte
Plutôt des jeunes	Tous âges
Haut débit ; bien équipés techniquement	Pas nécessairement de haut débit
Assez technophiles : - bonne maîtrise technique - pratique intensive d'Internet - savoir-faire en matière de piratage	Plutôt « grand public », moindres compétences techniques
Usage plutôt intensif (souvent plusieurs films visionnés par semaine)	Usage plus occasionnel

B. Les adolescents et leurs parents

Le piratage de contenus musicaux et de vidéo constitue pour les adolescents une pratique naturelle, totalement intégrée. Ils ont une approche empirique et consumériste du téléchargement, à la différence des adultes technophiles qui ont une approche plus technique et pionnière.

Les adolescents ont découvert Internet et le téléchargement en même temps. Ils perçoivent le téléchargement de contenus culturels comme une offre évidente d'Internet. L'accès gratuit à la musique et aux films constitue une motivation d'abonnement à Internet. Ils ont découvert la pratique du téléchargement de musiques et de films grâce à des logiciels très accessibles, souvent pré-installés sur leur machine. Seuls les plus avertis d'entre eux s'intéressent de près au fonctionnement technique et au processus technologique dont ils sont les utilisateurs.

Les enfants et les adolescents, dont le budget culture loisirs est limité, peuvent, grâce au téléchargement, augmenter considérablement leur consommation culturelle. En effet, le budget Internet est pris en charge par le foyer (investissement que les parents jugent indispensable pour leurs études, abonnement souvent partagé avec le reste du foyer) tandis que le budget cinéma vidéo est bien souvent pris sur l'argent de poche personnel du jeune.

L'attitude des parents vis-à-vis des pratiques de piratage de leurs enfants est ambivalente mais largement complice. Seule une minorité de parents désapprouve le piratage, qui est alors considéré comme un délit. Ces parents s'inscrivent dans une tradition de consommation payante des biens culturels. Pour la majorité des parents, le téléchargement et la copie ne sont pas vraiment problématiques car ils n'ont qu'une vague connaissance des risques légaux encourus par leurs enfants pirates.

Souvent, les parents connaissent mal les possibilités du piratage et ne se sentent pas concernés, donc n'interviennent pas sur le sujet. Un certain nombre d'entre eux ont conscience du fait qu'il s'agit d'une pratique « limite » mais la tolèrent, tout en mettant en garde leur enfant, par principe. Dans ce cas, ils restent attentifs mais plutôt distants. D'autres, enfin, encouragent le piratage car ils en profitent eux-mêmes (ex : ils demandent à leurs enfants de leur télécharger des films). Ils apprécient que ce soit un moyen pour leurs jeunes d'économiser de l'argent sur leur budget loisirs.

Position des parents vis-à-vis des pratiques de piraterie de leurs enfants

Les parents ne sont pas toujours avertis du fait que les systèmes de téléchargement proposent beaucoup de pornographie, y compris en empruntant des titres de films connus.



Sur le plan du principe,
le piratage est perçu
par les parents comme un acte risqué à la limite de la
légalité, contre lequel il est bon ton de mettre en garde.

Sur le plan pratique,
Il est tout à fait toléré
voire plus ou moins encouragé.

Les parents ont une attitude largement complice vis-à-vis du piratage de musique et de cinéma par leurs enfants

C. Les pirates adultes technophiles

Les adultes interrogés ont une approche plus technique du piratage. Ils pratiquent l'informatique de façon intensive et depuis longtemps. Pour les plus assidus d'entre eux, il s'agit de leur métier (ingénieur informatique, informaticien, analyste programmeur, étudiant en informatique).

Ils connaissent aussi bien le fonctionnement technique que les différentes modalités du piratage. La majorité (notamment les hommes) maîtrise les langages informatiques utilisés pour « encoder » les films, est capable de décrire les processus techniques en détail et connaît les fonctionnalités et performances des différents logiciels de piratage. Cette catégorie prend plaisir à s'informer, à découvrir et à expérimenter les nouvelles techniques et astuces de piratage, dans une recherche de rapidité et de qualité accrues.

Ils ont été pionniers et avant-gardistes dans l'utilisation des nouvelles fonctionnalités d'Internet et leur intérêt est intact. Davantage que les jeunes, pour qui tout semble « naturel », ils ont conscience des progrès technologiques. Les adultes revendiquent un certain « savoir-faire » en matière de piratage.

Les adultes interviewés sont souvent davantage et mieux équipés que les jeunes (matériel technologique acquis pour la maison, mais aussi, accès à diverses machines très performantes et sophistiquées sur leur lieu de travail).

III – Les techniques de piratage

Il est possible de se procurer très facilement un grand nombre de films en téléchargement gratuit sur Internet, grâce à des protocoles de peer-to-peer (P2P) ouverts à tous. Les plus utilisés sont *KazaA*, *eMule*, *Edonkey*, *BitTorrent*, *Overnet*. Une fois un film téléchargé, il peut être gravé sur CD ou DVD puis diffusé à d'autres personnes. Cette pratique est courante chez les pirates.

A. Le fonctionnement technique du piratage

Les étapes du piratage sont les suivantes :

- En premier lieu, il faut réaliser un « master », soit en faisant un enregistrement pirate en salle de cinéma avec une caméra vidéo (un « screener »), soit en se procurant un DVD pour en réaliser une copie, après avoir fait « sauter » les éventuels verrous (« rip »).
- Le film est ensuite encodé dans un format spécifique (« DivX » ou « Rip »). Le fichier informatique installé sur le disque dur de l'ordinateur peut alors être mis à disposition sur Internet, à travers des systèmes tels que le P2P, ou gravés sur un CD ou un DVD.

Parmi les techniques de copies, certaines sont plus complexes et par conséquent moins pratiquées. Tout d'abord, le rippage de DVD (copies à partir d'un DVD original en faisant sauter le verrou anti-copie) : cette technique est réservée aux technophiles expérimentés et bien équipés. Néanmoins, le rippage évolue vers davantage de simplicité d'utilisation, avec notamment des logiciels automatisés qui intègrent les différentes tâches. Les pirates peuvent également échanger des fichiers entre des ordinateurs connectés en réseau dans un lieu privé (soirées entre amis, entreprises, écoles,...), mais cette technique nécessite une infrastructure relativement élaborée. Enfin, le piratage de films peut passer par des échanges via Internet, entre personnes qui se connaissent, dans des forums ou des news groups.

À partir d'une version numérique, le pirate peut garder une copie du film pour lui-même (en la stockant sur le disque dur de l'ordinateur ou en la gravant sur un DVD ou un CD après compression) ou la partager sur Internet sous forme de fichier. Le système peer-to-peer favorise la démultiplication, car dès qu'un fichier de film est disponible, il est aussitôt copié sur un grand nombre d'ordinateurs, qui seront autant de nouveaux émetteurs potentiels.

B. Panorama des différentes techniques de piratage

Le piratage d'œuvres cinématographiques peut se faire de façon virtuelle, par transfert de fichiers informatiques sur Internet ou de façon matérielle par échange ou prêt d'un CD ou d'un DVD réalisé à partir d'une source pirate.

a) Les différents modes de téléchargement

Les logiciels de Peer-to-Peer (pair à pair)

Les logiciels de P2P sont les plus utilisés pour télécharger car ils constituent le moyen le plus simple de trouver un film sur Internet. Les plus utilisés sont *Kazaa*, *eMule*, *Shareazad*... Ils sont pour la plupart totalement gratuits et d'un fonctionnement aisé. Il faut tout d'abord télécharger le logiciel sur la page d'accueil (par exemple : www.kazaa.com). La plupart n'excèdent pas 2 Mo. Il suffit ensuite de l'installer sur l'ordinateur. Cela se fait automatiquement et ne prend que quelques minutes. La recherche et le téléchargement peuvent ensuite être réalisés de manière très instinctive. Le mode de fonctionnement est le même que celui d'un moteur de recherche comme *Google* ou *Yahoo*.

Le principe du logiciel de P2P repose sur un échange de fichiers entre deux ordinateurs connectés simultanément à Internet. A l'origine, les ordinateurs utilisant les logiciels de P2P étaient reliés par un serveur qui redistribuait les informations. C'était le cas de *Napster*, et c'est la raison pour laquelle son serveur a été facilement identifié et fermé.

Les logiciels de P2P plus récents tels que *Kazaa*, *eMule* ou *BitTorrent* sont beaucoup plus difficiles à maîtriser car il n'y a plus de serveur central : chaque ordinateur peut faire office de serveur. *BitTorrent* est un logiciel de P2P spécial qui n'utilise pas d'interface de recherche claire comme *Kazaa*. Il faut chercher soi-même sur le net des fichiers « .torrent ». L'utilisateur lance *BitTorrent* et surfe normalement sur le net. Lorsqu'il visite une page contenant des fichiers « .torrent », une boîte de dialogue s'ouvre et propose de télécharger le fichier détecté. *BitTorrent* décuple la vitesse de téléchargement et permet d'accéder à un très grand nombre de sources. En effet, *Kazaa* et *eMule* permettent essentiellement l'accès aux fichiers des personnes utilisant ces logiciels, alors que *BitTorrent* permet de télécharger des fichiers détenus par tous les Internautes connectés, qu'ils utilisent *Kazaa*, *eMule* ou n'importe quel autre logiciel de P2P. L'inconvénient majeur de *BitTorrent* est sa relative difficulté d'emploi qui rebute souvent les néophytes.

Le protocole FTP (file transfert protocole)

Le protocole de transfert de fichiers (FTP) est la méthode la plus courante pour transférer des fichiers d'Internet vers un ordinateur. Par exemple, le téléchargement d'une pièce jointe à un e-mail utilise ce protocole. FTP permet également de télécharger des fichiers d'un ordinateur à un autre, sans l'aide d'un serveur, d'où son utilisation par des pirates. En effet, une fois la connexion avec un autre ordinateur établie (c'est la partie la plus délicate), la vitesse de téléchargement est beaucoup plus grande. FTP est donc essentiellement utilisé par des Internautes confirmés, capables d'établir ces connexions.

Les forums, ERC ou newsgroups

Les forums sont bien connus pour être des lieux d'échange d'informations entre Internautes. Ils leur permettent de s'envoyer, au sein du forum, des liens de téléchargement. Ainsi, l'utilisateur souhaitant mettre en partage un fichier offrira la possibilité de le télécharger en plusieurs fois. Un logiciel lui permettra par la suite de décompresser tous les fichiers et de retrouver le fichier original.

L'inconvénient des forums est cette nécessité de scinder les fichiers en morceaux. De fait, ils sont souvent un moyen de faire découvrir le téléchargement à ceux qui ne le connaissent pas. Les ERC et Newsgroups sont des forums « privés » regroupant des utilisateurs qui se connaissent et qui ne sont pas ouverts à tous. Toutefois, ils fonctionnent comme les forums classiques.

b) Le rippage et la compression en Divx

Le rippage ou l'étape fondamentale du piratage

Le rippage est l'extraction d'un fichier numérique (fichiers .avi, .mov, .mpeg...) à partir d'un support physique (DVD, cassette VHS, bêta, etc.). Tout piratage commence donc par un rippage, puisque la plupart des films mis en ligne sont à la source des DVD ou des vidéos amateurs.

Pour ripper un DVD, il suffit de posséder un lecteur de DVD sur son ordinateur ainsi qu'un programme de rippage (*Rippack* est le plus utilisé). Certains de ces programmes sont difficiles d'emploi pour les néophytes.

La compression DivX

Une fois le DVD rippé, un fichier de plusieurs Gigaoctets est obtenu. Or, un CD vierge classique ne peut stocker qu'un maximum de 800 mégaoctets (pour info, 1Go = 1 000 Mo). Le codec DivX permet de compresser le fichier rippé, afin qu'il puisse être supporté par un CD vierge classique et être téléchargé plus rapidement.

L'inconvénient du format DivX est une qualité inférieure à celle du rip, puisqu'il s'agit d'une compression. De plus, le fichier DivX ne contient que le film, les sous-titres, bonus, menus... étant dissociés du film. Enfin, les fichiers DivX ne sont pas lisibles par les lecteurs de DVD de salon classiques.

c) La duplication de films

La duplication DVD / DivX

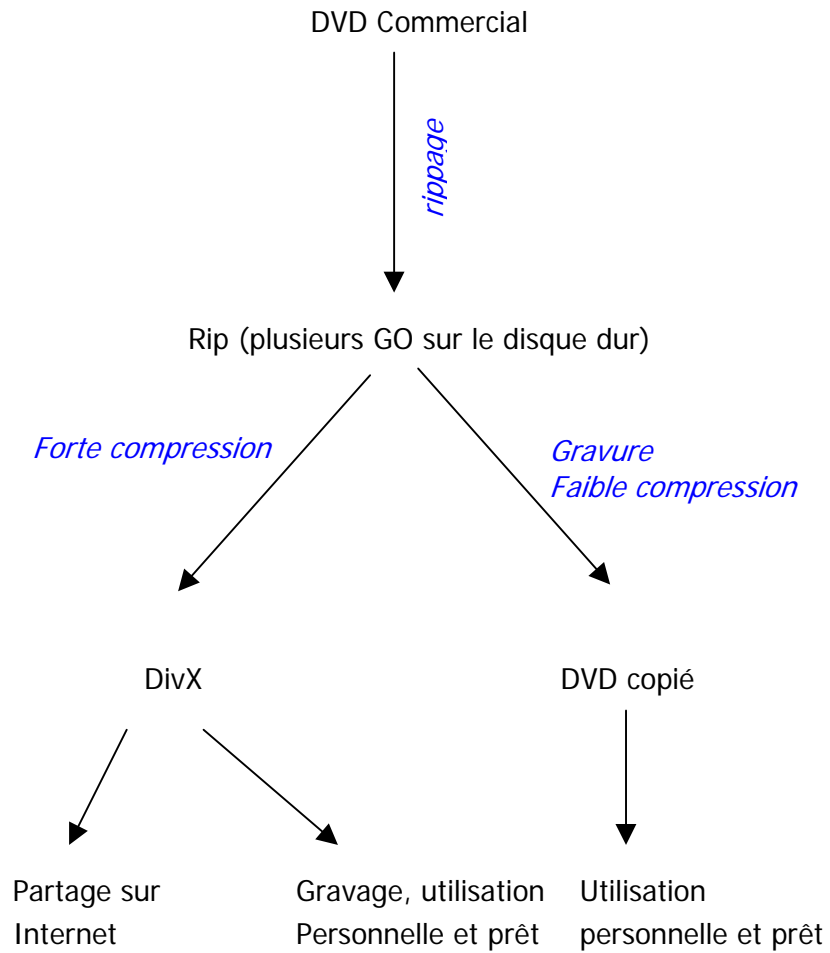
Cette technique comprend les étapes de « rippage » puis de compression et enfin de gravage (ou bien de stockage sur le disque dur de l'ordinateur).

La duplication DVD / DVD

Cette opération nécessite un graveur de DVD, un lecteur de DVD, ainsi qu'un logiciel de duplication. La duplication peut être réalisée par copie directe de la même manière que pour un CD audio. Le DVD source est introduit dans le lecteur de DVD, le DVD vierge dans le graveur, et la copie se fait presque automatiquement. La duplication peut également être réalisée en différé. Cette méthode, plus complexe, est utilisée par ceux qui ne disposent que d'un graveur de DVD (pas de lecteur connecté). Il faut tout d'abord ripper le DVD, puis le graver sur un DVD vierge doté d'une capacité de stockage d'environ 4,5 Go. Le DVD gravé présente une meilleure qualité que le DivX dont la capacité est moindre.

Le principal inconvénient de ce mode de duplication est que les supports vierges utilisés sont des DVD « simple couche » alors que les DVD commerciaux sont des « double couche ». Ces derniers ont une capacité de stockage deux fois plus élevée que les DVD vierges, ce qui implique qu'il faut parfois deux disques vierges pour un seul DVD source. Toutefois, les DVD vierges « double couche » devraient faire d'ici peu leur entrée sur le marché, facilitant encore un peu plus la démarche des pirates.

Récapitulatif de la duplication



Les techniques de piratage de films

Mode de téléchargement	Technologie	Difficulté d'utilisation	Choix	Qualité
P2P basique (KazaA, eMule,...)	Partage de fichiers entre utilisateurs reliés par un serveur	Très simple	Très étendu pour la musique Souvent limité aux « blockbusters » pour les films	Vitesse variable beaucoup de « fake » et de « spywares » qualité des fichiers vidéo variable
P2P évolué (BitTorrent)	Partage de fichiers sans serveur (chaque ordinateur sert de serveur) Nécessité de rechercher des sites de téléchargement	Pour utilisateurs plus avertis	Très étendu pour la vidéo	Vitesse décuplée, bonne qualité des fichiers vidéo
FTP	Téléchargement via un réseau privé (en général réseau d'entreprise)	Le plus simple : il suffit de copier le fichier choisi dans son ordinateur (c'est un copier-coller)	Plus restreint car moins d'utilisateurs	Vitesse très rapide Qualité dépendant de ce que partagent les utilisateurs du réseau
ERC, news-groups	Echanges de fichiers via un forum : les utilisateurs s'envoient les données	Très simple, équivalent à un envoi/réception d'e-mail Mais les fichiers sont subdivisés en petits morceaux	Dépend des membres du groupe	Fichiers subdivisés, dont la qualité dépend de ce que partagent les membres du groupe Vitesse variable

d) L'échange d'un film sous forme immatérielle

L'échange du fichier informatique d'un film peut se réaliser via le réseau Internet ouvert à tous (P2P), via un échange entre personnes (ERC), via une intrusion dans l'ordinateur d'un individu à son insu (WIFI), via un réseau privé (FTP), ou encore par un réseau d'ordinateurs connectés au sein d'un espace physique privé (exemples : « LAN » soirées entre amis, entreprises, écoles,...).

Les particuliers sont de plus en plus équipés de matériels facilitant les échanges d'ordinateur à ordinateur. Ainsi, le développement des ordinateurs portables dans les foyers facilite le rapprochement physique d'ordinateurs dans une même pièce. Les clés USB de grandes capacités peuvent contenir des données informatiques prises sur un ordinateur et permettent de les transférer directement sur un autre (processus équivalent à une disquette). Les lecteurs MP3

facilitent les échanges de morceaux de musique, notamment entre les adolescents. Les disques durs externes, portables et très compacts, d'une grande capacité de stockage, facilitent également les échanges entre ordinateurs.

e) L'échange d'un film sous sa forme physique

L'échange physique d'un film, sur un support matériel CD ou DVD, peut se faire tout simplement par la poste. Dès les débuts du piratage, la poste a servi de moyen d'échange physique de films entre pirates.

L'échange peut aussi prendre la forme d'un prêt ou d'un don de disque à des amis ou connaissances... Le don ou le prêt de films sont aujourd'hui des pratiques extrêmement généralisées, aussi bien chez les adultes que chez les jeunes.

La recherche d'économie de temps et d'effort de téléchargement justifie cette circulation des films aux yeux des pirates. Ils considèrent qu'il est logique de faire bénéficier les autres de leurs efforts, afin d'éviter de « doubler » le travail. Les pirates prêtent ou donnent leurs films piratés avec une grande facilité ; c'est un moyen de faire plaisir et de se valoriser. Ils se déclarent sollicités par les non pirates.

C. Perception des logiciels de téléchargement

Les logiciels de téléchargement sont jugés très satisfaisants par les utilisateurs. Ils les apprécient pour leur simplicité d'utilisation. Ces logiciels font néanmoins l'objet de quelques critiques. Le temps de téléchargement est jugé trop long. Les interviewés redoutent de télécharger des « fakes », qui contiennent bien souvent des films pornographiques. Certains Internauts se méfient de ces logiciels, à cause des virus et logiciels espions qu'ils peuvent contenir.

Perception des logiciels de téléchargement P2P

Logiciels P2P	Avantages	Inconvénients
<i>KazaA</i>	Adapté pour la musique autant que pour les films Se démarque par sa simplicité d'utilisation Le plus rapide pour les petits téléchargement (musique, images)	Manque de fiabilité (réurrence des « fakes »)
<i>eMule</i>	Aussi simple d'utilisation que le référent <i>KazaA</i> Plus performant que <i>KazaA</i> sur le téléchargement de films : - un choix plus étendu - des sources plus sûres	Plus lent
<i>BitTorrent</i>	Le « must » en matière de téléchargement de musique et de films pour les technophiles	Le moins connu des trois

IV – Les pratiques de piratage

Les pirates justifient la « circulation » des films piratés par une analyse qui se veut pragmatique. Ils considèrent comme logique que chacun fasse profiter les autres de leurs films pour éviter de « doubler » le travail de téléchargement. L'échange de films gravés est un des moyens privilégiés pour se procurer des films. Ceux qui disposent d'un graveur mettent à disposition de leur entourage les films qu'ils possèdent. Les pirates « dénichéurs », qui ont réussi à trouver un film très attendu avant les autres, sont fiers d'en faire profiter leur entourage. Parallèlement, chacun sollicite son entourage pour accéder aux films qu'il souhaite voir pour tenter d'économiser le temps et les efforts du téléchargement.

A. Le vécu du téléchargement

a) Le moment et le lieu de téléchargement

La durée de téléchargement d'un film est très variable. Elle peut aller de deux heures à plusieurs jours selon le film recherché, le site, la méthode utilisée par le pirate, son degré d'expérience, etc. La puissance de l'ordinateur et la capacité de la connexion du pirate sont également des paramètres techniques qui influencent directement la durée du téléchargement.

Compte tenu de ces contraintes, les téléchargements sont généralement réalisés au domicile du pirate et de préférence la nuit, période pendant laquelle une durée très longue de téléchargement n'a pas d'importance.

b) La qualité aléatoire des téléchargements

Le P2P est la technique la plus utilisée, mais la qualité des fichiers récupérés par ce système reste aléatoire. Aussi, les pirates ont-ils mis en place des mécanismes pour fiabiliser leurs téléchargements. Sur un plan formel, ils sont attentifs à une multitude d'indicateurs quantitatifs favorisant une qualité optimale. Parmi ces indicateurs, sont pris en compte la taille du fichier (qui est normalement de 700 Mo pour un film), le temps de téléchargement annoncé et la quantité de sources disponibles. En effet, plus il y a de sources disponibles, plus le téléchargement sera fiable. Le nombre de téléchargements du fichier déjà effectués par d'autres pirates est également un indice de qualité. Certains sites de téléchargement spécialisés offrent aux pirates la possibilité de classer les fichiers de films disponibles selon ces différents critères, du meilleur au moins fiable.

L'expérience des pirates peut se révéler précieuse. Ainsi, il existe un système de notation des fichiers par les utilisateurs, qui décernent des étoiles évaluant la qualité technique. Les meilleures sources sont récompensées et, à l'inverse, il existe des listes noires. Parfois, l'origine d'un fichier est spécifiée, renseignant ainsi sur sa qualité (exemple : « DVD rip », qui assure une qualité optimale).

Certains pirates ont pris l'habitude de télécharger des prévisualisations des films pour tester la qualité de l'encodage avant de charger la totalité du film. Le « pseudo » du pirate livrant le fichier peut aussi être considéré comme un gage de qualité, à la manière d'une marque. En effet, certaines sources se sont faites « un nom » grâce à leur fiabilité. Enfin, certains pirates ayant eu de bonnes expériences entre eux forment des sous-groupes d'échanges, où ils se garantissent des fichiers de qualité.

B. Les pratiques de prêt et d'échange de films piratés

Compte tenu des difficultés techniques et des risques du téléchargement, l'échange direct constitue une solution de facilité. Plus de la moitié des pirates interviewés déclarent échanger très régulièrement des films copiés sur CD ou DVD. Les jeunes pratiquent ces échanges de façon encore plus intensive.

a) Les supports utilisés

L'échange de films piratés gravés sur CD domine largement, devant le gravage sur DVD plus coûteux encore aujourd'hui. Le plus souvent, celui qui se fait donner un film fournit le CD vierge au pirate afin qu'il puisse y copier le fichier. Lorsque le film est déjà sur support, le pirate prête, voire donne directement son CD.

b) La répartition des rôles

Les téléchargeurs s'approvisionnent sur Internet. Ils vérifient la qualité et l'intérêt des films, puis font largement bénéficier leur entourage de leur collecte. Le gravage du film représente pour eux un effort mineur en comparaison du travail de téléchargement.

Les receleurs, qui profitent de films copiés par d'autres, peuvent être eux mêmes des pirates aguerris, qui pratiquent le téléchargement et les échanges aussi bien avec d'autres pirates chevronnés qu'avec des personnes moins technophiles, disposant de moins de moyens et de savoir-faire. Plus de la moitié des interviewés déclarent pratiquer davantage le prêt et l'échange que le téléchargement direct.

c) Les lieux d'échange et de prêt

La diffusion physique de copies de films se fait de façon relativement intense au sein de différents réseaux. Un « bon film » piraté circule en moyenne auprès de trois personnes. Ce nombre est plus important chez les lycéens : parfois supérieur à dix personnes.

Chez les plus jeunes, le lycée ou l'université sont les lieux privilégiés pour la diffusion des films copiés. Le contact quotidien favorise ces pratiques d'échanges. Pour les élèves, il est facile de donner un CD vierge à un ami et de récupérer le film le lendemain. Le bouche-à-oreille dans la cour de récréation, ainsi que dans les lieux où les jeunes se rencontrent, stimule les appétits de films. L'échange d'avis sur les derniers films vus et sur les films à sortir stimule la circulation physique de copies de films piratés.

Les clubs de jeux vidéo sont également un foyer d'échange intense de films copiés. En effet, les joueurs évoluent dans un milieu très technophile, qui favorise les pratiques de piratage en général.

Pour les plus âgés, l'entreprise constitue souvent le foyer de diffusion principal (a fortiori dans les secteurs d'activités liés à l'informatique). Les salariés les plus capables sur le plan technique téléchargent et produisent les films piratés. Il s'agit notamment d'informaticiens qui font profiter de leur savoir-faire et diffusent des copies de films. Les films se propagent ensuite entre collègues. Ils sont soit prêtés, soit offerts. Les parents sont notamment très friands de films pour enfants, qui leur permettent de faire plaisir à ces derniers en évitant de les acheter. Certaines entreprises encouragent implicitement le piratage de films en installant des serveurs surpuissants utilisables pour télécharger et échanger des films. Parfois même, des comités d'entreprise proposent des DivX.

En général, les prêts et échanges de films piratés se font entre personnes proches (en termes de profil socio-démographique et de centres d'intérêt). Il s'agit de cercles d'amis, des frères et sœurs, de la famille élargie (cousins,...) ou encore de voisins. Les échanges peuvent aussi se faire à l'occasion de parties de jeux vidéo.

C. Comparaison du piratage de films et d'œuvres musicales

Le phénomène de piratage de musique est perçu comme un phénomène assez différent de celui de la copie de films. Pour la musique, l'unité piratée est souvent un titre et non un album entier. En revanche, le piratage de films concerne le film dans son intégralité. *« Je télécharge plus facilement un MP3 car cela m'ennuie d'acheter un album complet alors qu'une seule chanson me plaît (...) alors qu'il n'y a qu'un seul film par Divx ».*

Les pirates de musique peuvent bien davantage personnaliser leurs copies. Ils réalisent des compilations correspondant avec leurs goûts. *« La copie de musique permet de se faire ses propres compilations, qui n'existent pas dans le commerce »*. À la différence du piratage de films, concentré sur quelques titres très commerciaux, le piratage musical fait appel à la diversité, la découverte et l'éclectisme. *« On écoute un peu plus de tout. On est ouvert à plusieurs types de musique »*.

Lorsqu'un pirate découvre un morceau de musique qui lui plaît, il va en rechercher d'autres du même artiste. Il apprécie de pouvoir comparer différentes versions d'un même morceau. A l'instar des bornes d'écoute proposées à la FNAC, l'écoute de morceaux téléchargés permet aux Internautes de tester un album. Le piratage musical se distingue par son ampleur et sa banalisation. Le téléchargement et la copie d'oeuvres musicales sont des pratiques plus largement entrées dans les moeurs que le piratage de films (a fortiori chez les jeunes). Ils sont plus faciles à mettre en œuvre, car ils requièrent moins d'étapes et moins de connaissances techniques. Il suffit de disposer d'une connexion Internet, même à bas débit. La taille relativement faible des fichiers musicaux et la rapidité de leur téléchargement sont des facteurs encourageant le piratage intensif. Le fichier d'un morceau de musique a une taille d'environ 3 Mo, celui d'un film pèse 700 Mo en moyenne.

Le téléchargement et la copie de musique sont beaucoup plus satisfaisants que le piratage de films d'un point de vue qualitatif car il y a peu de déperdition par rapport au CD. Ce n'est pas le cas pour un film téléchargé par rapport au support DVD. *« La musique respecte beaucoup mieux la qualité originale que les DivX. La musique ne fait pas mal aux yeux (!!!). »*

Les morceaux de musique piratés sont d'une utilisation souple. Ils sont moins « dépendants » de l'ordinateur que les films. En effet, les morceaux en MP3 peuvent être écoutés sur divers supports et dans différents contextes (platine CD de salon, voiture, baladeur, etc.). A l'inverse, le visionnage d'un film piraté est très fortement dépendant de l'ordinateur.

La consommation musicale s'inscrit davantage dans une logique de stockage que celle des films. Bien souvent, les pirates se débarrassent des films après les avoir vu, tandis qu'ils conservent la musique afin de pouvoir la réécouter. *« On peut voir un film qu'une fois alors que la musique c'est de la répétition. »*

Le transfert de fichiers numériques musicaux est beaucoup plus développé que celui de fichiers de films car il existe aujourd'hui de nombreux supports facilitant les échanges numériques de musique (clés USB, i-Pod,...). De plus, la taille réduite des fichiers musicaux permet de transférer très rapidement une discothèque complète. De fait, la population disposant d'une discothèque numérique est beaucoup plus large que celle disposant d'une filmothèque numérique.

Le téléchargement de musique et de films

Téléchargement de musique	Téléchargement de films
Un phénomène banalisé, totalement entré dans les mœurs, qui concerne énormément de gens. Exige un matériel minimum	Une pratique plus récente et moins répandue, qui requiert un minimum de connaissances techniques
Plus simple que celui de films (plus rapide, moins technique)	Long et un peu plus complexe techniquement
Usage plus intensif (fichiers légers = 3 Mo, téléchargement très rapide : environ 1 Mo/minute)	Usage plus ciblé (énormes fichiers = 700 Mo, téléchargement très long)
Ecoutes multiples	Visionnage unique
Très bonne qualité de la copie, proche du CD original	Déperdition de qualité assez importante par rapport à un DVD original
MP3 plus souple d'utilisation : lisible sur platine CD, dans le baladeur, etc.	Le film piraté est largement dépendant de l'ordinateur (impossibilité de lire les DivX sur les lecteurs de DVD de salon classiques)
Conscience qu'il s'agit d'une pratique très pénalisante pour les jeunes artistes et les petits labels (beaucoup moins pour les majors)	Jugé moins nuisible pour l'industrie du cinéma et les acteurs car centré sur « les blockbusters »

V – La vidéothèque des pirates

A. Le type de films piratés

a) L'offre de films piratés

Les pirates considèrent que l'offre de films téléchargeables sur Internet est potentiellement très riche, mais principalement centrée sur les « blockbusters » américains. Ils apprécient la disponibilité de filmographies très spécifiques, les versions inédites, les films de cinématographies étrangères peu connues ou les contenus rares, telles que certaines séries américaines inédites, et donc introuvables dans les circuits commerciaux.

Les jeunes, qui téléchargent principalement « les blockbusters » américains (*le Seigneur des anneaux, le Monde de Nemo*) ou français récents (*le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain*), ont une vision plus restreinte de l'offre. Les plus cinéphiles d'entre eux, qui sont une minorité, déplorent la sous-représentation des films français, notamment les moins récents.

Les catégories de films considérées comme sous-représentées sur Internet par les Internautes sont les films anciens, les films très récemment sortis (notamment français) et qui n'ont pas encore été piratés, les films peu connus ou ayant eu un faible succès commercial, les films d'auteur, le cinéma indépendant et d'Art & Essai, les films étrangers (non américains) en version française, les films à petit budget, les petites productions, les films rares sur des sujets pointus, les films de genre (ex : historique, fantastique, horreur,...), les courts métrages.

b) La proportion de films français

La majorité des pirates déclare regarder environ un film français sur cinq à dix films piratés. Cette sous-représentation des films français tient au fait qu'ils sont moins disponibles que les films américains sur les sites de téléchargement. De plus, les pirates français sont moins équipés en DivX que les américains, qui mettent plus systématiquement des films en ligne. Les films français sont souvent disponibles uniquement en version québécoise. Enfin, ils sont plus longs à télécharger, compte tenu du nombre de sources plus réduites.

c) Le choix des langues et les sous-titres

Les pirates soulignent que le sous-titrage est un des aspects de l'offre téléchargeable dont la qualité est la plus incertaine. Les sous-titres sont souvent peu accessibles et de mauvaise qualité (traduction et lisibilité plus que médiocres, décalage par rapport à l'image,...). Un interviewé sur deux estime que les films en version originale sous-titrée (VOST) sont rares sur Internet. La VOST nécessite souvent un logiciel supplémentaire de gestion des sous-titres.

Aussi, les pirates français téléchargent en grande majorité des films en version française, ou sont contraints de voir les films en version originale non sous titrée (VO). Seule une minorité de pirates aguerris connaissent les astuces pour trouver des VOST très satisfaisantes.

d) La période de téléchargement

La moitié des pirates interviewés parviennent à télécharger des films américains avant leur sortie française en salles. Les téléchargements de films français avant leur sortie en salles sont beaucoup plus rares (seul un Internaute sur sept y parvient). Les pirates doivent souvent attendre la sortie en salles pour se procurer un film. La plupart des Internautes téléchargent les films américains au moment de leur sortie en salles en France ou peu après. Les films français sont surtout téléchargés après leur sortie en salles.

B. Organisation du stock de films

a) Les différents stocks

La vidéothèque des pirates se compose de DVD originaux achetés, de DivX ou de DVD gravés et de fichiers DivX stockés sur le disque dur de leur ordinateur. Les films conservés sur le disque dur, soit ont déjà été vus et sont stockés pour être revus ou gravés, soit sont en attente de visionnage. Le disque dur sert de lieu de stockage temporaire avec un fort « turn-over ». La copie sur support est réservée aux films les plus appréciés et/ou destinés au prêt.

b) Le format de stockage

Le gravage des films se fait principalement sur support CD. Le pressage sur DVD ne concerne qu'une minorité d'individus, compte tenu du prix élevé des supports vierges. La majorité des films sont stockés sur le disque dur au format DivX. Ce dernier constitue, compte tenu du prix des supports vierges, un format économique en termes de place occupée et de coût. Ainsi, les pirates n'hésitent pas à accumuler de très nombreux films sur leur disque dur.

Le format DivX facilite la gestion du stock de films. Il suffit de supprimer un dossier lorsqu'un film n'est plus utile. Certains films sont effacés avant même d'être vus, évincés par de nouveaux jugés plus prioritaires.

c) Le rangement physique des films gravés

À la différence des DVD originaux qui sont très valorisés en tant que « bel objet », les films piratés ne bénéficient pas d'emballage esthétique. Les pirates se contentent généralement de conserver les CD ou DVD copiés dans des étuis nus, sans réaliser de jaquette. Les films gravés sont rangés au même endroit que les DVD originaux, mais sont regroupés à part.

VI – Le visionnage de films piratés

A. Le matériel et le lieu de visionnage

a) L'ordinateur fixe

L'ordinateur fixe est de loin le principal écran de visionnage des films téléchargés ou copiés. Plus de la moitié des pirates interviewés regardent les films piratés exclusivement sur leur écran d'ordinateur. Le visionnage de films sur ordinateur offre un confort limité et induit une consommation individuelle.

Certains pirates parviennent à regarder les films piratés sur leur poste de télévision, soit à l'aide d'un câble reliant l'ordinateur à l'écran de télévision, soit avec un lecteur de DVD compatible DivX. Grâce au développement des lecteurs de DVD/DivX de salon, le visionnage de films piratés sur l'écran de télévision devient aussi simple que celui de DVD. Plus d'une vingtaine de modèles de lecteurs de DVD compatibles DivX sont arrivés sur le marché français en 2003. Leur prix de vente est désormais comparable à celui des lecteurs de DVD classiques (entre 100 et 50 euros).

b) De l'ordinateur à la télévision personnelle

Pour la moitié des pirates interviewés, l'ordinateur permettant de regarder les films se trouve dans la chambre. Le visionnage de films copiés se fait donc en priorité dans cette pièce. Les adolescents apprécient particulièrement cette « télévision dans la chambre » qui leur offre une grande autonomie dans leur consommation audiovisuelle. En effet, il est difficile pour les parents de contrôler l'utilisation d'un appareil aussi polyvalent, qui sert à la fois pour le travail et les loisirs.

En devenant des télévisions personnelles, les ordinateurs multiplient les lieux et possibilités de visionnage au sein du foyer. De plus, ils concentrent une multitude de fonctions : la récupération des films, les outils de personnalisation, le stockage, le gestionnaire de vidéothèque, le lecteur et ses différentes commandes, l'écran de visionnage,...

B. Perception de la qualité des films piratés

La mauvaise qualité des copies de films constitue le point faible du téléchargement de films sur Internet pour une majorité de pirates. Les problèmes mentionnés le plus souvent concernent la qualité de l'image : pas assez nette, voire abîmée (trouble, neige, traits, couleurs inversées,...)

ou saccadée. Il existe également de fréquents problèmes avec les sous-titres et les versions linguistiques. *« Il n'est pas toujours évident de trouver la VO et les sous-titres ».*

Le son est également souvent jugé de mauvaise qualité, avec notamment une mauvaise synchronisation par rapport à l'image. *« Le son se décale de l'image au fur et à mesure du film, au point que les bruits arrivent avant les images, ce qui oblige à arrêter le film et à faire un tas de manipulations obscures pour tenter de recalibrer tout ensemble, et ceci plusieurs fois pendant le visionnage ».* Parfois, la bande son est inaudible, le volume trop faible, elle est même parfois absente.

Le téléchargement de screeners est particulièrement décevant du point de vue de la qualité de l'image et du son. *« on entend les rires des gens de la salle de cinéma où ça a été pris !, l'image est mauvaise, on a la tête des gens qui parfois se lèvent dans la salle. »*

Seuls les plus avertis des pirates ont acquis des astuces pour sélectionner les fichiers les plus fiables, ce qui leur permet d'éviter ce type de problèmes (nombre de sources, système d'étoiles garantissant la bonne qualité,...)

C. Le cinéma « kleenex »

Le téléchargement modifie la façon de regarder les films. Le DivX instaure avec les films un rapport plus quantitatif, banalisé, voire dévalorisé. Ainsi, les pirates acceptent de regarder des films dans des conditions dégradées, inférieures à celles offertes par la télévision. Cette attitude s'oppose diamétralement à celle induite par l'évolution de la technologie et du développement du « Home cinema », à savoir une exigence toujours plus forte en matière de qualité du son et de l'image.

Les pirates n'attendent plus la sortie des films. Ils veulent y accéder au moment qui leur convient le mieux et disposent pour cela d'un stock de films qu'ils n'ont pas payés. Ils développent une attitude très critique et sont prêts à « zapper » si le début du film ne les captive pas. Ils réservent pour la salle ou le DVD les films auxquels ils accordent une plus grande valeur. Le DivX leur permet une consommation de films au rabais . *« Je le regarde sans accorder grande importance au film qui est dessus. Ce sont la plupart du temps des super productions américaines que je regarde juste pour me détendre. Un DVD original m'apporte plus de plaisir, déjà du fait d'une bonne image et d'un bon son, mais aussi parce que c'est un original et j'ai une âme de collectionneur. Si le film sur Divx me plaît, j'irai l'acheter en DVD et je le redécouvrirai d'une autre façon. »*

Le visionnage de DVD et de DivX

DVD original	DivX
Visionnage sur un téléviseur le plus souvent, parfois « home cinéma » : conditions techniques très qualitatives, bon confort corporel et sensoriel	Visionnage sur l'écran d'ordinateur le plus souvent avec un confort corporel limité (posture de bureau, taille réduite de l'écran,...)
Profiter pleinement de la qualité DVD	Faire un effort pour passer outre la mauvaise qualité technique. Moins d'exigence quant à la qualité souvent dégradée
Ecoute familiale	Ecoute plutôt solitaire
Posture d'écoute impliquée avec l'objectif de voir le film en entier (le film représente un investissement)	Posture d'écoute moins impliquée, plus critique et plus sélective
Risque de déception plus grand si le film ne plaît pas	Pas de regrets si le film est mauvais. « Zapping »
DVD acheté, loué ou prêté => Une offre officielle moins étendue, moins disponible	Disponibilité immédiate Choix très étendu
Tributaire des sorties officielles	Un moyen de voir des films non sortis
Possibilité de personnaliser le visionnage : choix des sous-titres, du format, etc.	Une seule version Choix des langues pas toujours disponible Sous-titrage et doublage aléatoires
Présence de versions supplémentaires (ex : version commentée,...), bonus, ...	Film seul Pas de bonus
Logique de conservation de l'objet (DVD acheté), visionnages multiples	Logique de consommation unique ; phénomène de « film kleenex »

VII – L’impact de la piraterie sur les pratiques culturelles

A. Impact du visionnage de films piratés sur la consommation d’autres médias

Le visionnage de films piratés est une activité fortement chronophage, notamment pour les personnes qui regardent deux films ou plus par semaine. Le visionnage affecte leur « budget-temps » et le rend de ce fait moins disponible pour d’autres activités.

Le visionnage de films piratés se fait principalement au détriment de la télévision. Près de sept pirates interviewés sur dix déclarent consacrer moins de temps à la télévision depuis qu’ils regardent des films copiés. Le temps passé sur Internet (surf, chat,...) diminue également, en particulier chez les jeunes. De même, le visionnage de films piratés empiète sur le temps de sommeil, celui consacré aux jeux vidéo ou à la radio. Enfin, chez les moins de 20 ans, le temps passé devant des films piratés réduit celui consacré à la lecture, aux devoirs scolaires et à la famille.

B. Impact du visionnage de films piratés sur la consommation de films

Le visionnage de films piratés a un impact plus ou moins fort sur la consommation des œuvres cinématographiques. La location vidéo et la consommation de films à la télévision semblent les pratiques les plus affectées.

a) Piratage et location de vidéo

Les raisons de louer moins de films en vidéo

Environ un tiers des interviewés déclarent louer moins ou beaucoup moins de vidéo depuis qu’ils ont accès à des films piratés. Pour eux, cette possibilité d’accès gratuit à des films rend moins naturel le paiement de la location d’un film. Le pirate, qui dispose d’un stock de films disponibles immédiatement, consulte tout d’abord ce stock avant d’envisager une location. Internet permet également d’accéder aux derniers films sortis en salles, avant que ceux-ci ne soient disponibles en vidéo. Le téléchargement permet de conserver le film, à la différence de la location (qui nécessiterait de riper le DVD pour le conserver). Ainsi, le téléchargement remplace à bon compte le vidéoclub pour les films destinés à être vus une seule fois. Le stock de films piratés « prêts à être vus » entre en concurrence directe avec le vidéoclub. Il offre un « juke-box vidéo » personnalisé dans lequel les pirates prennent plaisir à « piocher ».

Les motivations pour continuer de louer des films

Pour la majorité des interviewés qui déclarent avoir maintenu leur consommation de supports vidéo loués, la location reste compétitive. En effet, le téléchargement demande un effort de recherche et un investissement temporel disproportionné par rapport à la qualité obtenue et aux contraintes de visionnage (obligation de regarder le film sur l'écran d'ordinateur).

La location constitue, pour les pirates, une offre complémentaire à l'offre de films téléchargeables. Les personnes abonnées à un vidéoclub proche de leur domicile ne semblent pas abandonner cette habitude depuis qu'elles piratent. Face aux inconvénients intrinsèques des films piratés, elles apprécient d'autant mieux l'excellente qualité qu'offrent les DVD et la possibilité de les regarder sur un écran de télévision. Cependant, certains pirates louent des films uniquement pour les copier.

Une minorité d'interviewés déclarent avoir augmenté leur consommation de films loués depuis qu'ils ont accès à des films piratés car le rapport « prix-qualité » de la location est jugé plus intéressant. La location permet, pour une somme minime (à partir de 1,50 euros), de voir un film dans des conditions optimales. De plus, les DVD loués permettent de découvrir les bonus, ce qui n'est quasiment jamais le cas des films téléchargés sur Internet.

b) Piratage et achat de vidéo

Les raisons d'acheter moins de films en vidéo

Seul un quart des interviewés reconnaît avoir réduit ses achats de supports vidéo depuis qu'il télécharge ou copie des films. Les prix des DVD, jugés excessifs, sont avancés comme la première raison de ce ralentissement. Le téléchargement et la copie de films constituent de nouvelles voies d'accès aux films, avec lesquelles les pirates ont pris leurs habitudes et qu'ils ont intégrées dans leurs pratiques. Pour les pirates, le téléchargement remplace très avantageusement l'achat d'un film en vidéo pour un visionnage unique. C'est ce type de consommation qui souffre le plus du piratage.

Les motivations pour continuer d'acheter des films en vidéo

Environ la moitié des pirates déclarent maintenir leur rythme d'achat de supports vidéo. Ils estiment que le piratage est complémentaire de l'achat de vidéo. Ils apprécient les bonus présents sur l'original et la possession du DVD leur procure une certaine satisfaction. Pour eux, le piratage ne remplit que la seule fonction d'accès au film. Pour les films très appréciés, destinés à être vus plusieurs fois, l'achat est une solution qui apporte plus de satisfaction qu'une version piratée. Les DVD de films pour enfants dont le visionnage est intensif continuent d'être

achetés. Il en va de même pour les DVD musicaux, qui nécessitent une qualité parfaite du son. Enfin, les DVD destinés à être offerts sont également achetés et non piratés.

Environ un quart des interviewés déclarent acheter davantage de supports vidéo depuis qu'ils piratent des films car le piratage stimule leur soif de films. Le piratage permet alors de tester de très nombreux films et constitue un moyen de sélectionner sans risque les futurs achats.

Le DivX demeure une « sous-solution » pour accéder à un film, comparé au plaisir de le regarder dans des conditions idéales. Internet permet d'accéder à des offres d'achat de supports vidéo très économiques sur des sites comme Cdiscount, qui proposent des DVD à partir de 1 euro.

c) Piratage et consommation télévisuelle

Les raisons de regarder moins de films à la télévision

Près d'un interviewé sur trois regarde moins de films à la télévision depuis qu'il pirate. L'offre télévisuelle de films est perçue comme très usée par rapport aux films récents disponibles sur Internet. La diffusion télévisuelle des films est jugée plus contraignante que le visionnage d'un DVD ou d'un DivX (le film, l'horaire, la version,... sont imposés).

Les raisons du maintien de la consommation de films à la télévision

Les deux tiers des interviewés déclarent ne pas avoir modifié leurs habitudes télévisuelles. Ils considèrent que la qualité technique très décevante des films piratés fait apprécier les bonnes conditions de la diffusion des films à la télévision. La télévision permet de voir, en particulier, des films non disponibles au téléchargement. Elle offre un large choix de films, parmi lequel il est fréquent de trouver des films qui correspondent au désir des pirates, notamment sur les chaînes du câble et du satellite. Enfin, elle permet de revoir des films appréciés.

La télévision demeure un des moyens les plus simples et les plus confortables pour voir des films. Elle permet de les regarder en famille, contrairement au visionnage des films piratés qui est plutôt une pratique solitaire. Le téléchargement se fait à partir d'une idée a priori, alors que la télévision propose des films. En cela, la télévision permet de voir des films qui n'auraient pas été envisagés.

Un très petit nombre d'interviewés déclarent regarder davantage les films diffusés à la télévision depuis qu'ils pratiquent le piratage. Ils considèrent que le piratage a renforcé leur cinéphilie et leur désir de voir les films diffusés à la télévision.

d) Piratage et fréquentation des salles de cinéma

Les raisons de moins fréquenter les salles de cinéma

Les pirates qui ont réduit leur fréquentation cinématographique, estiment que le prix des places est excessif. Ils considèrent que certains films, notamment américains, ne « méritent » pas la salle et peuvent être vus gratuitement sur Internet. Certains se sont habitués au visionnage à domicile et y trouvent plus d'avantages que d'aller au cinéma (confort, arrêt du visionnage quand on le souhaite, possibilité de voir les films au moment de leur sortie, voire avant).

Le piratage défloré les films avant leur sortie officielle : les films qui sortent au cinéma ont déjà été vus sur Internet. L'accès à des films piratés conduit à adopter un comportement plus sélectif qu'auparavant pour aller au cinéma. « *La sortie au cinéma est réservée aux films dont on est sûr de la qualité et qui « méritent » le grand écran* ».

Les motivations pour continuer d'aller au cinéma

Pour les deux tiers des pirates interviewés, le piratage n'a pas influencé leur fréquentation des salles. Pour eux, le cinéma et le piratage sont complémentaires. Le cinéma est réservé à certains types de films, le téléchargement est adapté à d'autres. Le téléchargement permet de revoir des films appréciés au cinéma et le cinéma permet de profiter pleinement des films découverts sur Internet. Le cinéma permet de voir les films (notamment français) dès leur sortie et dans les meilleures conditions.

Le cinéma est jugé irremplaçable par certains pirates. Les amoureux des salles obscures les fréquentent toujours autant pour la qualité parfaite du son, de l'image, ainsi que pour son ambiance particulière. La sortie au cinéma offre la possibilité de voir des films à plusieurs dans de très bonnes conditions.

Environ un interviewé sur cinq déclare aller plus souvent au cinéma depuis qu'il voit des films piratés. La salle est appréciée pour la qualité des conditions de réception des films, jugée bonne, voire irremplaçable. Le piratage permet de pré-sélectionner un grand nombre de films, dont les plus appréciés seront vus ensuite au cinéma.

L'évolution de la consommation cinéma en vidéo, à la télévision et en salles

BAISSE	MAINTIEN	AUGMENTATION
<p>L'accès gratuit rend moins naturel le fait de devoir payer</p> <p>Le piratage amène un stock de films immédiatement (pas d'investissement temporel) chez soi (pas d'effort physique) qui entre surtout en concurrence avec la location et la télévision</p> <p>Le piratage déflore les films</p> <p>Le piratage est idéal pour le visionnage unique</p> <p>Le piratage permet de conserver le film</p> <p>Les prix excessifs des DVD à l'achat et de la place de cinéma</p> <p>Certains ont pris goût au confort du visionnage à domicile</p>	<p>Complémentarité entre le téléchargement et les autres modes de consommation des films :</p> <ul style="list-style-type: none"> - type de films différents - usages différents - films non disponibles à l'achat ou à la location - le téléchargement permet de revoir des films appréciés au cinéma, le cinéma permet de profiter pleinement des films découverts sur Internet <p>Possesseurs d'une carte illimitée de cinéma</p>	<p>Le téléchargement stimule la cinéphilie</p> <p>La mauvaise qualité technique des films piratés fait que le piratage ne peut supplanter les autres moyens de diffusion des films</p> <p>Conditions de visionnage dégradées ; les avantages comparatifs des autres moyens de voir des films sont d'autant plus évidents</p> <p>Voir les bonus (pour l'achat et location de DVD)</p>

C. Impact du piratage sur l'image du cinéma

La majorité des interviewés déclarent que l'accès à des films piratés n'a pas modifié l'image qu'ils ont du cinéma en salles, qui tend simplement davantage à constituer une « sortie ».

Pour certains, le piratage élargit l'éventail de films vus et rend plus cinéphile. Il augmente l'intérêt pour le cinéma en général. Les pirates ont l'impression que le cinéma -au sens large- devient plus démocratique car accessible gratuitement et à domicile. Pour eux, le piratage redonne au « lieu cinéma » ses lettres de noblesse. Le visionnage de films piratés fait ressortir les qualités des salles obscures : confort, qualité de l'image et du son.

Néanmoins, beaucoup de pirates ont moins envie d'aller au cinéma depuis qu'ils ont accès à des films piratés. Ils déclarent qu'en raison du prix des places, le cinéma est réservé aux films « exceptionnels ». Ils se sont habitués à la souplesse du visionnage à domicile : possibilité de commenter le film, de manger en même temps, d'arrêter le visionnage pour le reprendre après.

VIII – Perception du caractère illégal du téléchargement

A. Connaissance de la loi et des sanctions relatives au piratage de films

La législation relative au téléchargement sur Internet et à la copie de films est largement méconnue par les pirates et jugée floue et abstraite. Les interviewés ne savent pas précisément ce qui est interdit. La seule interdiction connue des interviewés concerne la revente et l'achat de copies.

Les pirates ne savent pas exactement ce qu'ils risquent en téléchargeant et en copiant des films. Ils déplorent le manque d'informations concernant la législation sur le piratage. Les Internautes n'ont pas le sentiment de prendre des risques en téléchargeant des films dès lors qu'ils ne pratiquent pas le commerce de copies.

Les peines encourues ne sont pas précisément évaluées. Les pirates pensent risquer une amende et une peine de prison, mais *« surtout pour ceux qui font du commerce ou téléchargent excessivement »*. Une partie des interviewés considère que le pirate prend peu de risque. Ils se sentent « tolérés » s'il ne s'agit pas de commerce. *« Pour un petit amateur, je pense qu'il ne prend aucun risque »*. Une partie des interviewés ignore tout des risques encourus. Certains ont entendu parler de peines lourdes et multiples (x fois le prix du film + amendes + saisie).

Les interviewés estiment que le piratage de films est un acte « plus grave » que le piratage de musique ; celui ci est donc perçu comme plus risqué et passible de peines plus lourdes que le piratage de musique.

B. Perception et vécu de l'illégalité du piratage de films

a) Conscience de l'illégalité

Plus de huit interviewés sur dix déclarent savoir que le téléchargement ou la copie de films sont des pratiques illégales. Ils se disent informés par les messages de mise en garde délivrés sur les sites de téléchargement, dans les salles de cinéma ou sur les DVD ainsi que par les médias qui évoquent le phénomène du « piratage » et les arrestations à titre d'exemple.

Les pirates ont conscience de l'illégalité de leurs actes. Ils savent que le piratage représente un manque à gagner financier pour les artistes, pour les majors et les exploitants de salles. Ils ont également conscience de profiter gratuitement du fruit d'un travail, en s'appropriant illégalement un contenu à valeur ajoutée.

b) La faiblesse du sentiment de culpabilité

La faible culpabilité des pirates vis-à-vis d'une pratique qu'ils savent illégale trouve plusieurs explications.

Le sentiment de recouvrer un dû

Une partie des Internautes estiment « payer » les téléchargements de films dans le cadre de leur abonnement à Internet. Ils considèrent que le prix élevé de leur connexion à haut débit justifie largement de pouvoir télécharger. Plus de la moitié ont choisi le haut débit pour cette raison. En téléchargeant, les pirates ont le sentiment de prendre leur revanche sur les majors, à qui ils reprochent de ne pas répercuter les avantages retirés de la numérisation des données. Ils ne comprennent pas que les économies réalisées ne se traduisent pas par une baisse des prix. Certains n'ont aucun scrupule à ne pas payer les droits d'auteurs, considérant que certains artistes touchent déjà suffisamment d'argent. *« Regardez ce que gagnent les "stars" et demandez à un ouvrier de payer 7 euros sa place de cinéma puis de raconter le film à ses cinq enfants ».*

Le sentiment de ne pas agir contre la loi

Les pirates interprètent la loi à leur avantage, voire la détournent sans le savoir. Ils justifient leur piraterie à travers la notion de copie privée. *« La copie n'est pour moi pas interdite si elle n'est utilisée que dans un usage privé ».* Ils considèrent que c'est le commerce de films copiés qui est illégal et pas le téléchargement ou la copie pour une consommation personnelle. *« Je ne vois pas quels risques je prends en téléchargeant sur Internet s'il ne s'agit pas de screener... Je ne vends pas mes films téléchargés, je ne loue pas les fauteuils de mon salon à qui désirerait les visionner avec moi, je ne gagne aucun argent avec les Divx, je ne suis donc pas condamnable ».* Les pratiques de troc autour des copies de films sont un moyen pour les pirates de se dédouaner car il n'y a pas de transaction financière. Certains vont même jusqu'à comparer le téléchargement par P2P à un simple prêt ou un échange de DVD entre amis. *« Le téléchargement P2P est tout à fait légal, il est exactement comparable au fait de se faire prêter un CD ou un DVD. Il s'agit cependant d'un contournement de la loi sur le copyright. »*

Les personnes qui téléchargent des films ou visionnent des films copiés ne se considèrent pas du tout comme des « pirates » et refusent cette expression. Le vocabulaire qu'ils utilisent pour parler de leurs pratiques ne restitue pas la notion de fraude mais revêt au contraire une signification très positive. Ils disent qu'ils « partagent », qu'ils « échangent », qu'ils « téléchargent », qu'ils « récupèrent » un film. Les plus jeunes se distancient encore plus de l'idée du piratage comme un délit. Ils résument leur action à une opération technique, à savoir « downloader ». Ils emploient l'expression diminutive « DL ».

Pour la copie de DVD, les pirates utilisent des mots comme « cracker » ou « riper ». Ils ont conscience de passer au-delà d'une barrière en dupliquant un objet protégé contre la copie, mais ne se sentent pas en faute. Ils disent alors simplement « copier » ou « se fabriquer un DVD ».

Avec la culture Internet, ils se situent dans une idéologie de communauté des données et d'absence de frontière. Les valeurs qu'ils revendiquent sont la gratuité, la mise en commun, le partage libre, la réciprocité des échanges.

Le sentiment de n'être qu'une « goutte d'eau » dans un phénomène massif

Le piratage est une pratique si répandue et si facile qu'elle perd son caractère interdit. Chacun pirate fait « comme tout le monde » puisque c'est accessible. Aucun ne se sent plus coupable que le voisin, et l'on observe une déresponsabilisation collective autour du phénomène. Les pirates n'ont pas le sentiment de nuire, chacun jugeant qu'il télécharge « raisonnablement ».

Le sentiment d'assister à une grande hypocrisie

Les pirates se sentent d'autant moins coupables qu'ils ont le sentiment d'être témoins d'une grande hypocrisie de la société et des acteurs économiques autour du phénomène du téléchargement. D'une part, ils se sentent implicitement incités à pirater car tout est mis en œuvre pour faciliter cette pratique, d'autre part, ils constatent que les majors s'insurgent de l'amplification du phénomène et que l'Etat tente de légiférer contre ce phénomène

Les pirates trouvent hypocrite l'attitude des fournisseurs d'accès à Internet, qui utilisent le téléchargement intensif comme un produit d'appel pour commercialiser les connexions à haut débit, alors même qu'ils sont prêt à dénoncer certains pirates.

Les pirates jugent que les majors sont « de mèche » avec l'industrie de l'Internet (cf. AOL et Time Warner, Columbia-Sony). Ils dénoncent le double jeu de sociétés comme Sony Music qui déplore perdre de l'argent à cause du téléchargement de morceaux de musique, alors que la marque Sony vend massivement des graveurs et des lecteurs MP3. *« Comment les trouver crédibles alors que ces mêmes industries nous vendent des baladeurs capables de lire MP3 et Divx ? »*

Les pirates comprennent mal que la copie soit interdite quand les supports vierges sont légalement mis en vente et taxés. De même, ils ne comprennent pas que la taxe sur les supports vierges est une redevance pour copie privée, et non une taxe sur le produit.

Les pirates voient une contradiction entre le nombre important de sites de téléchargement, la disponibilité d'un nombre illimité de films et les messages préventifs anti-copie sur Internet. *« Pourquoi ne parle-t-on pas des : Graveurs CD – DVD-R – RW / lecteurs K7 / lecteurs MP3 / lecteurs MD / lecteurs DVD qui lisent le DivX, la VHS ou le DVD ? Le produit existe, mais c'est le consommateur qui est fautif... C'est comme les pétards du 14 juillet : c'est bruyant, dangereux, plus ou moins interdit, mais c'est en vente libre les jours de fête à des gamins de dix ans... C'est juste l'utilisation qui est interdite... difficile de se positionner. »*

c) Un sentiment d'impunité

Les pirates ont actuellement conscience d'un interdit théorique, mais cet interdit ne leur paraît pas concret ; c'est le sentiment d'impunité qui domine. Ils ne se sentent pas personnellement menacés. Compte tenu du très grand nombre de pirates, ils considèrent qu'ils ont eux-mêmes très peu de chances de se faire « attraper ». Ils ont l'impression que seuls les grands délinquants sont condamnés (notamment ceux qui vendent des films copiés). Ils ne connaissent pas d'exemples de sanctions visant des personnes « lambda », proches d'eux qui se seraient fait prendre pour avoir téléchargé ou copié.

Ils considèrent que leur pratique personnelle de téléchargement n'est pas suffisante pour être condamnable. Ils n'ont pas connaissance d'une loi précise visant directement leur pratique individuelle de téléchargement et de copie. Les actions contre les pirates sont jugées insuffisamment spectaculaires pour avoir un effet sur leurs comportements. Mais surtout, ils pensent que s'il y avait un risque d'être dénoncé, ils auraient le temps de se débarrasser des films copiés.

Ils considèrent qu'ils ne sont pas les plus fautifs dans la chaîne du piratage. Ceux qui encodent les films, les fournisseurs qui autorisent des téléchargements importants, ou encore les sites de téléchargement qui proposent les films sont plus condamnables qu'eux. Cette dilution des responsabilités dans la chaîne du piratage favorise le sentiment d'impunité. Si la majorité des pirates interviewés n'utilisent aucune protection particulière, c'est parce qu'ils ont le sentiment de ne pas pouvoir se faire prendre, notamment parce qu'ils estiment télécharger en quantité « raisonnable », soit parce qu'ils ne regardent que des films copiés, téléchargés par d'autres, ou enfin soit parce qu'ils ne considèrent pas comme illégal le fait de télécharger « pour sa propre consommation ». Toutefois, les pirates les plus « actifs » et technophiles prennent tout de même des précautions.

IX – Les moyens de lutte contre le téléchargement et la copie

A. Perception des actions actuelles menées contre les copies illégales

Les actions et communications visant à lutter contre le piratage sont mises en question à plusieurs niveaux par les pirates.

La majorité des pirates interviewés réfutent la légitimité des actions anti-piratage concernant les artistes qui dépendent des « majors ». Le manque à gagner étant jugé faible pour les industries culturelles, l'interdiction du téléchargement est perçue comme nuisant surtout au consommateur. Beaucoup ont du mal à accepter ces tentatives de défense, considérant que les industries du disque et du cinéma ne font que récolter les conséquences de prix de vente qu'ils jugent trop élevés.

La nature répressive des actions anti-piratage est critiquée par les pirates interviewés qui suggèrent plutôt de baisser les prix de vente des disques, des DVD et du ticket de cinéma. Ils suggèrent également de mener des campagnes promotionnelles de manière à faire baisser les prix des places de cinéma. Pour eux le cinéma est devenu un produit de luxe. Ils estiment qu'il serait préférable de trouver les moyens de revaloriser les supports originaux (CD, DVD officiels) et les établissements cinématographiques en mettant en avant leurs avantages qualitatifs. « *Je pense qu'il faudrait plus inciter à acheter plutôt que désinciter à télécharger* ». Enfin, ils proposent d'exploiter Internet comme un nouveau moyen d'accès massif aux contenus, vendus moins chers. Ils critiquent le manque de réactivité et d'adaptabilité des industries culturelles.

Certaines techniques anti-piratage sont jugées abusives et directement pénalisantes pour le consommateur comme les verrous anti-copie qui empêchent d'écouter un CD acheté sur son lecteur MP3 car il n'est pas lisible sur un ordinateur. De même certains DVD protégés, achetés dans le commerce ne sont pas lisibles sur ordinateur ; des interviewés ont même eu la mauvaise expérience de ne pas pouvoir lire certains DVD sur le lecteur de DVD de salon.

L'efficacité des systèmes anti-copie est jugée improbable. Une partie des pirates interviewés jugent les actions anti-piratage inadaptées voire inutiles car ils leur semblent très difficile de lutter contre un phénomène de masse. Le piratage étant totalement entré dans les mœurs, ils voient mal comment un retour en arrière serait possible. « *C'est un coup d'épée dans l'eau tellement le phénomène est important* ». Les interviewés affirment que les pirates trouveront toujours un moyen de contourner les protections techniques anti-copie. « *Les hackers sont aussi intelligents que les programmeurs* ».

Enfin, les actions apparaissent insuffisamment spectaculaires pour avoir un effet sur les comportements : le sentiment d'impunité domine.

B. Perception des mesures susceptibles de freiner le piratage

Plusieurs idées de mesures ou d'actions susceptibles de freiner le piratage ont été suggérées par les pirates interviewés.

Classement par les pirates des mesures les plus efficaces contre la piraterie de films

<i>Rang 1</i>	<ul style="list-style-type: none">- Baisser le prix des DVD- Baisser le prix de la place de cinéma
<i>Rang 2</i>	<ul style="list-style-type: none">- Développer le téléchargement payant de film à un prix accessible
<i>Rang 3</i>	<ul style="list-style-type: none">- Punir avec des amendes importantes les personnes qui utilisent des films copiés pour leur usage personnel- Introduire de plus en plus fréquemment des virus dans les films à télécharger- Bloquer les serveurs de peer-to-peer comme KazaA, eMule, Morpheus, iMesh, eDonkey, BitTorrent, etc.
<i>Rang 4</i>	<ul style="list-style-type: none">- Introduction de plus en plus fréquente de fakes (leurrés, faux films) dans les films à télécharger- Obliger les fournisseurs d'accès à dénoncer les pirates- Autoriser la police à utiliser des systèmes espions pour repérer les téléchargements illégaux- Punir avec des amendes importantes les personnes qui font du commerce avec des films copiés- Imposer aux fournisseurs d'accès de limiter ou de faire payer un supplément au-delà d'un certain volume téléchargé- Légaliser la copie mais faire payer une taxe importante sur les supports vierges
<i>Rang 5</i>	<ul style="list-style-type: none">- Clarifier la loi et faire une campagne d'information sur les risques du piratage pour l'Internaute (dans les médias, à l'école, dans l'entreprise)- Communiquer à la télévision sur des personnes qui ont été prises en flagrant délit de copie/téléchargement- Intervenir auprès des lycées, universités ou entreprises pour interdire les copies au sein des établissements (amendes pour les entreprises ou écoles, risques de renvoi ou de licenciement)- Informer les parents des Internauteurs mineurs qu'ils risquent une lourde d'amende si leur enfant télécharge ou copie des films- Communiquer sur le fait que le téléchargement est une vraie menace pour l'industrie du cinéma (baisse de la fréquentation des salles, problèmes de rentabilité des films qui nécessitent de gros investissements, etc.)

C. Perception du téléchargement payant

a) Position face au téléchargement payant

Deux tiers des pirates interviewés se disent prêts à payer un prix raisonnable pour télécharger un film de bonne qualité. A cet égard, les téléchargeurs (par opposition aux receleurs) sont ceux qui se montrent les plus réticents. Les interviewés déclarent être davantage prêts à payer pour télécharger des films que de la musique. Plus d'un interviewé sur cinq refuse en bloc l'idée même de devoir payer pour télécharger, quel que soit le prix.

b) Les motivations vis-à-vis du téléchargement payant

Certains pirates interviewés seraient prêts à payer pour télécharger légalement des films avec un très bon niveau de qualité, afin de ne plus être dans l'illégalité et de ne pas nuire à l'économie de la culture. *« J'aurais la conscience tranquille si le prix n'est pas trop élevé »*. Un prix équivalent à celui des premiers prix d'une location de vidéo serait jugé attractif pour voir un film de qualité à domicile. *« Si les films sont de bonnes qualité je le ferai sans hésiter »*.

Si bon nombre de pirates considèrent que le téléchargement est actuellement « compris » dans le prix de leur connexion, ils seraient toutefois prêts à payer leurs téléchargements, si le prix de cette connexion venait à baisser.

Les interviewés acceptent l'idée de payer pour télécharger des films, mais expriment un certain nombre d'attentes. Ils sont favorables au téléchargement payant si celui-ci offre une bonne qualité technique, s'il est rapide, et s'il propose des « plus » (bonus, multi-langues,..). Le niveau de qualité devrait être comparable à celui d'un DVD original. Ils attendent également une offre élargie de films, un prix « raisonnable », à savoir nettement en dessous des prix de vente de DVD pratiqués sur Internet. Ils souhaitent que soit répercutée dans la distribution l'économie permise par le numérique, et que le prix des films anciens soit moins élevé que celui des films récents. Enfin, ils souhaitent que la légalité des téléchargements payants soit garantie.

c) Les freins vis-à-vis du téléchargement payant

Une partie des pirates s'oppose catégoriquement au principe du téléchargement payant. Selon eux, il est inconcevable de payer pour un contenu qu'ils obtiennent actuellement gratuitement. Certains déclarent qu'ils se priveraient de téléchargements si ceux-ci devenaient payants. Quitte à payer, ils préfèrent louer, aller au cinéma ou même acheter le DVD qui leur assure une qualité optimale. Ceux qui considèrent que le téléchargement est un moyen de rentabiliser le coût de leur connexion Internet n'envisagent pas de devoir payer en plus pour télécharger. *« Par principe car je trouve que l'on paye assez cher la connexion et il faut qu'en même qu'on l'amortisse. »*

La contrainte de regarder un film sur l'écran d'ordinateur constitue un frein au téléchargement payant : l'acceptation de conditions de réception dégradées n'est justifiée que par la gratuité.